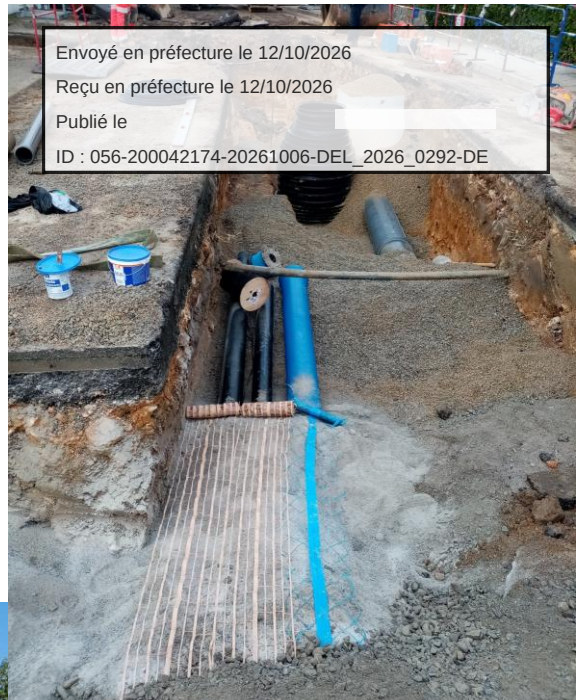


2025 RAPPORT ANNUEL

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le [REDACTED]
ID : 056-200042174-20261006-DEL_2026_0292-DE



Le prix et la
qualité des
services publics
de l'eau potable
et de
l'assainissement



En application de la loi n°95-101 du 2 Février 1995, du décret n°95-635 complété
par le décret 2007-675 du 2 Mai 2007 et des arrêtés des 2 mai 2007 et 2 décembre 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PREAMBULE.....	3
1. TERRITOIRE.....	3
2. ORGANISATION DE LA DIRECTION	3
3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES.....	5
FAITS MARQUANTS 2025	6
SYNTHÈSE DES INDICATEURS EAU ASSAINISSEMENT	12
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	17
1 PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE	17
2 DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	19
3 QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUÉE	25
4 BILAN ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE	27
5 ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE	28
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	29
1 PATRIMOINE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET POPULATION DESSERVIE	29
2 RESEAUX DE COLLECTE EU	30
3 TRAITEMENT DES EAUX USEES	34
4 BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT	36
5 GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	37
6 ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU - EP	38
7 SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	40
RELATION A L'USAGER	43
1 CHIFFRES CLES	43
2 EVOLUTIONS TARIFAIRES ET CHANGEMENT DE MODE DE GESTION	43
3 SATISFACTION DES USAGERS	44
4 FACTURATION DES SERVICES.....	44
ÉLÉMENTS FINANCIERS	50
1 ÉLÉMENTS DE LA DIRECTION	50
2 ÉLÉMENTS FINANCIERS DES DÉLÉGATAIRES	53
À SUIVRE EN 2026....	54
ANNEXES	55

PREAMBULE

1. TERRITOIRE

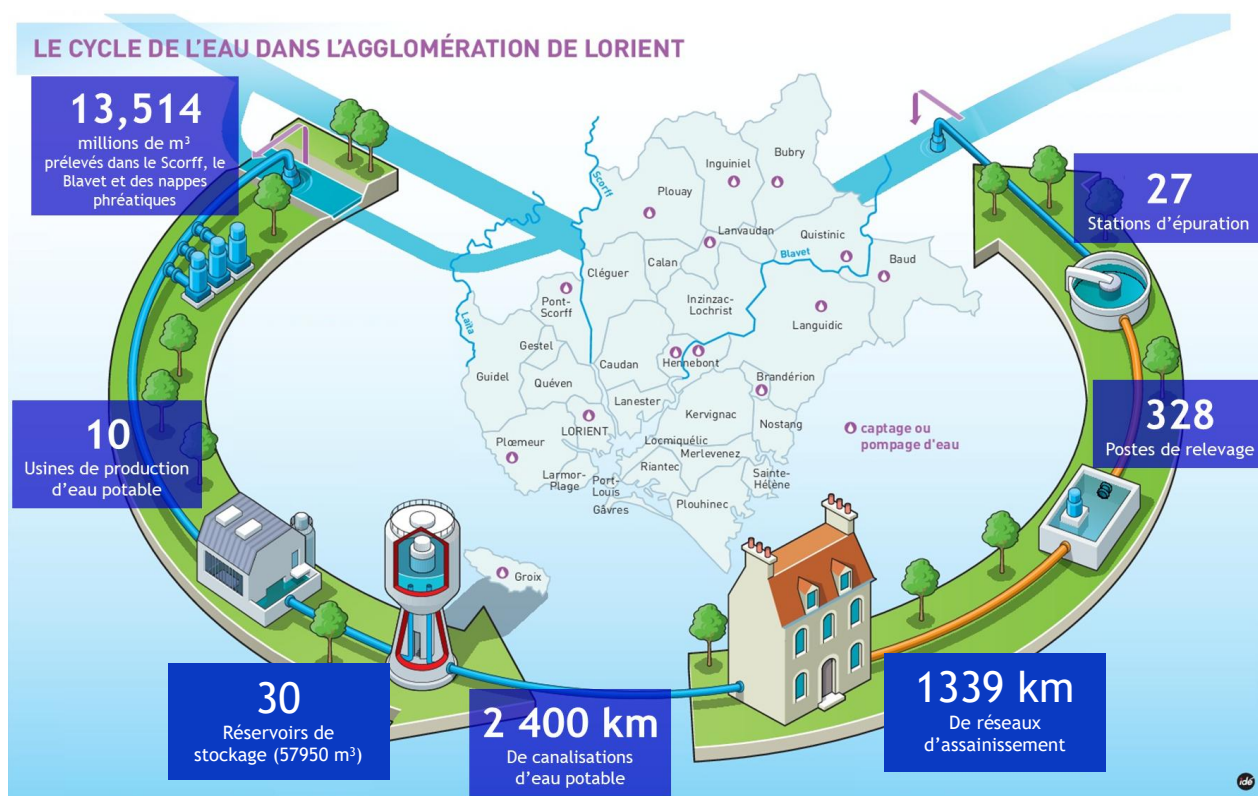
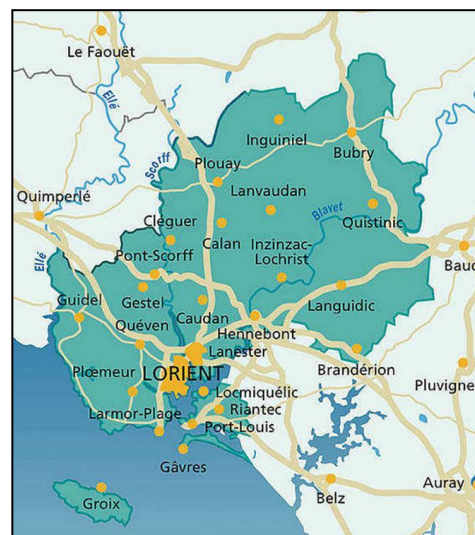
En 2025, Lorient Agglomération c'est... :

- 25 communes
- **214 239 habitants** (selon l'INSEE 2026, chiffres extraits du rapport d'activités 2025 de Lorient Agglomération).

2. ORGANISATION DE LA DIRECTION

SES MISSIONS

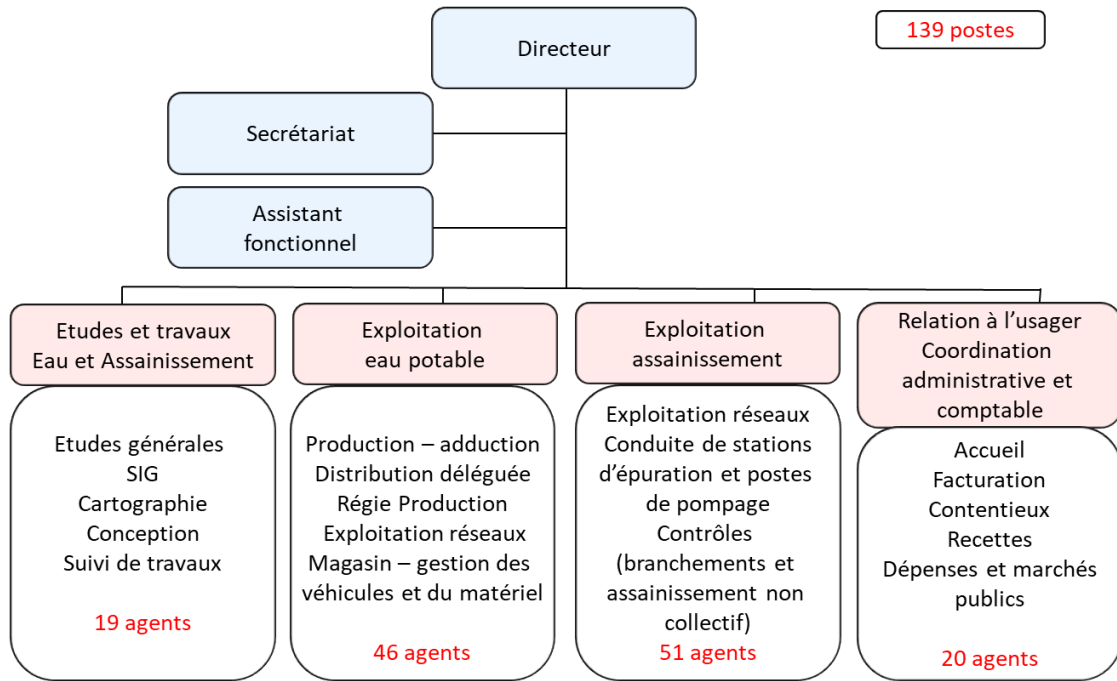
La Direction Eau et Assainissement (DEA) assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis les prises d'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, Lorient Agglomération dispose de la compétence « **gestion des eaux pluviales urbaines** » dont les contours ont été précisés par délibération en date du 13 février 2018 (voir également page 37). L'exploitation de ce service est confiée aux communes ; en revanche, l'Etablissement engage directement les investissements à intervenir sur ce patrimoine.

L'ORGANIGRAMME

La DEA s'appuie sur 4 unités fonctionnelles, tel que présenté ci-dessous ; en 2025, elle comprend 139 postes de travail (création de 2 postes - contrat de projet études et travaux + poste de comptabilité dépenses et recettes). Toutefois pour l'année 2025, il est à déplorer de nombreuses vacances de postes, comme en 2023 et 2024.



LA LOCALISATION DES SERVICES

L'organisation géographique de la DEA se répartit sur 5 sites principaux :

- Maison de l'Agglomération, bâtiment An Oriante à Lorient pour la direction et l'unité fonctionnelle « Relation usager-coordination administrative et comptable »,
- Site de Technellys à Lanester pour l'unité fonctionnelle « Etudes et Travaux » et les cadres de la direction, ainsi qu'en matière d'eau potable, les unités « production-adduction-distribution déléguée » et « régie production » et en matière d'assainissement, l'unité « contrôles »,
- CTM de la Ville de Lorient, pour les agents en charge de l'exploitation en régie des réseaux eau potable ainsi que ceux affectés à la gestion du magasin, matériels et véhicules,
- Station d'épuration de Lanester pour les agents de l'unité fonctionnelle « exploitation assainissement »
- Usine de production d'eau potable de Créhal, pour les agents de Groix.

LA CONTINUITE DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant, chapeauté par une astreinte de décision propre à Lorient Agglomération.

FAITS MARQUANTS 2025

L'ensemble des actions de la Direction Eau et Assainissement s'inscrit depuis 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Résilience Eau, adopté par le Conseil Communautaire du 27 juin 2023, tant vis-à-vis de ses compétences en matière d'eau potable que d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Ce plan vise à adapter le territoire au changement climatique en relevant les enjeux de disponibilité de la ressource, de qualité d'eau, de fourniture d'une eau à un coût économique acceptable pour les usagers, ainsi que ceux de lutte contre les inondations et le ruissellement.

Les principaux projets mis en œuvre dans le cadre de ce Plan de Résilience Eau au titre de 2025 sont les suivants :

Protection des captages

Définition d'une **stratégie pour la réalisation des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux** afin de répondre à la réglementation - élaboration des documents pour juillet 2027 sur le volet ressource/production et janvier 2029 sur la distribution - ; recrutement d'une alternante pour animer ces démarches avec l'appui de prestataires extérieurs sur le Volet Ressources en eau et Production.

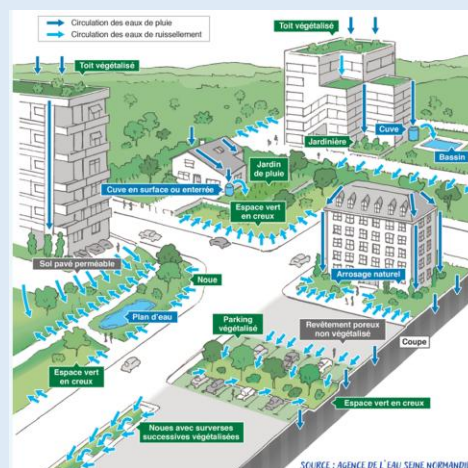
Poursuite de la **démarche dite de « captage prioritaire »** sur l'aire d'alimentation des captages souterrains de Dézinio à Languidic.

Limitation des surcharges hydrauliques

Au titre de l'année 2024, non-conformité d'une majorité des systèmes d'assainissement du territoire notamment au regard des surcharges hydrauliques des réseaux ou des stations en temps de pluie.

Présentation de **17 plans d'actions** dans le but de **restaurer la conformité des systèmes d'assainissement** du territoire et renforcement des investissements.

Gestion Intégrée des Eaux Pluviales



Mise en œuvre de **nombreux chantiers en lien avec ces techniques favorisant l'infiltration des eaux** et en collaboration avec les communes

Finalisation d'une **étude croisée urbanisme / hydraulique** sur le secteur de Merville à Lorient pour limiter les phénomènes d'inondations ;

Participation au **réseau REDAGIEO**, permettant le partage de bonnes pratiques en matière de GIEP ;

Instruction des premiers dossiers de demandes **d'aide à l'installation de batardeaux** pour les locaux sujets aux inondations où des solutions de protection collective ne peuvent être proposées ;

Adoption par le Conseil Communautaire du 28 janvier 2025, d'une délibération visant à **accompagner financièrement les projets d'aménagement des espaces publics**, favorisant l'infiltration des eaux pluviales portés par les communes.

Gestion de la quantité d'eau sur le territoire

Lancement d'une étude **d'actualisation du schéma directeur eau potable** à l'échelle des 25 communes de Lorient Agglomération, intégrant les besoins départementaux

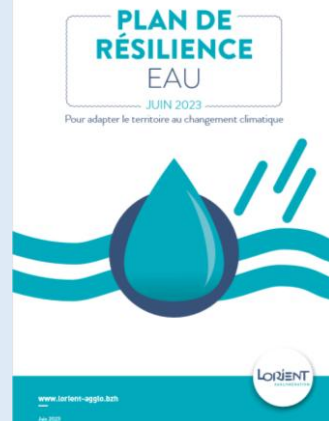
Participation de Lorient Agglomération aux travaux des services de l'Etat sur la **refonte de l'Arrêté Cadre Sécheresse**

Pour optimiser la disponibilité de la ressource en eau, dépôt auprès des services de l'Etat en septembre 2025, d'une demande **d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Ploemeur** pour l'arrosage du golf de Ploemeur et la couverture d'usages urbains.

En matière de sobriété des usages, poursuite du **partenariat ECOD'O** avec Bretagne Compétitivité accompagnant les actions d'économies d'eau des entreprises ;

Poursuite du déploiement de la **structuration tarifaire en matière d'eau et d'assainissement et intégration au 1^{er} janvier 2025 des nouvelles redevances perçues auprès des usagers pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** ; maintien du dispositif de chèque eau ;

Maintien du dispositif **d'aide à la récupération des eaux de pluie** pour les usagers particuliers, étendu depuis 2024 aux associations de jardins partagés.



Plan de Résilience Eau

Poursuite de **partage des enjeux du Plan de Résilience Eau** avec des entreprises du territoire, des collectivités intéressées mais également présentation de son contenu lors des Carrefours des Gestions Locales de l'Eau à Rennes en janvier 2025 ;

Partage de **l'Atlas de la Résilience** de Lorient Agglomération, comprenant 70 cartographies dont 8 sur la thématique eau, avec les agents communautaires, les communes, les partenaires extérieurs tels qu'AUDELOR ou ALOEN ;

Engagement d'un travail d'évaluation de la résilience du territoire sur le petit cycle de l'eau en partenariat avec le CEREMA et VEOLIA Eau dans le cadre du **projet Scorecard** ; les résultats seront livrés en 2026.

Fin 2025, 45 actions du Plan de Résilience Eau étaient engagées sur les 48 actées initialement ; une nouvelle action a été ajoutée suite au comité de suivi tenu le 3 juin 2025.

EAU POTABLE

• Modes de gestion des services

Du point de vue des modes de gestion des services, l'année a été marquée par la prise d'effet de 2 nouveaux marchés pour l'exploitation des réseaux et ouvrages d'eau potable du secteur Nord et des usines de Petit Paradis et Coët er Ver, maîtresses dans l'organisation de la production d'eau sur le territoire communautaire.

• Production d'eau potable et interconnexions

Compte tenu de la disponibilité insuffisante de la ressource en eau, des restrictions des usages de l'eau ont été mises en œuvre par les services de l'Etat, par arrêtés des 16 juin 2025 (niveau vigilance sécheresse) et 22 août 2025 (niveau alerte sécheresse) ; des dérogations aux prélèvements autorisés au-delà des débits réservés des cours d'eau (Scorff et Blavet) pour la production d'eau potable ont dû être sollicitées par Lorient Agglomération (dérogations du 01/09/2025).

L'année 2025 a été marquée par ailleurs par :

- La gestion d'un épisode de crise à Port-Louis du 11 au 15 mars 2025 : un affaissement du sol à proximité du puits du site de Pont ar Roch à Riantec a impacté la qualité de l'eau prélevée, sur le paramètre turbidité. Le 11 mars 2025, le plan communal de sauvegarde de la commune de Port-Louis a été déployé, avec l'appui du service de l'eau de Lorient Agglomération ; une distribution d'eau embouteillée a été organisée pendant 3 jours ; à la suite, des adaptations ont été réalisées afin d'assurer une fiabilisation du fonctionnement des captages de Riantec et prévenir toute évolution de la qualité de l'eau pompée ;
- La mise à l'épreuve de la capacité de production de l'usine de Coët er Ver à Hennebont, suite à la forte dégradation de la qualité de l'eau du Blavet après un orage survenu dans le secteur de Pontivy ; cet épisode rare a permis d'apprécier l'inertie de la masse d'eau entre Pontivy et Hennebont, d'affiner les procédures de gestion de crise entre les producteurs d'eau concernés et in fine, de tester la traitabilité d'une eau très chargée en matières organiques par la filière en place ; l'utilisateur n'a pas été impacté par cette crise ;
- L'usage à capacité très poussée de l'interconnexion de La Carbonnière (entre Lorient et Quéven), suite aux arrêts programmés de l'usine de production d'eau de Leslé à Pont-Scorff ;
- L'arrêt ponctuel du fonctionnement de la nouvelle usine de Beg Minio à Ploemeur, en phase mise en service et l'alimentation entière de la commune depuis les réseaux de Lorient et de Larmor-Plage et Guidel ;
- Suite à la finalisation de l'audit de l'usine de production d'eau de Langroise à Hennebont, le démarrage des études pour réaliser les travaux urgents nécessaires à la sécurisation de son fonctionnement dans l'attente de la construction d'une nouvelle usine (abandon de l'atelier d'ultrafiltration au profit d'un traitement par UV) ;
- Le lancement de l'actualisation du schéma directeur eau potable en avril 2025 ; son objectif est notamment de vérifier l'adéquation des besoins futurs du territoire et des ressources disponibles dans un contexte de changement climatique, mais aussi de programmer les travaux nécessaires sur les usines d'eau afin de compléter les filières de traitement pour anticiper les évolutions réglementaires. Cette étude intègre également une modélisation des réseaux d'eau potable sur les secteurs exploités en régie ;

- **Distribution d'eau potable**

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée 100% conforme à la réglementation en vigueur tant du point de vue des paramètres microbiologiques que physico-chimiques sur les secteurs de distribution suite aux analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux.

Des opérations de nettoyage des canalisations à partir d'un procédé air-eau ont été renouvelées sur Ploemeur.

La modification des secteurs de distribution de l'eau sur Ploemeur, mis en place en 2024, avec l'extension de la zone desservie depuis les réseaux de Larmor-Plage et de Lorient, a confirmé en 2025, la réduction du nombre de réclamations sur la qualité de l'eau distribuée.



Commune de Ploemeur - Organisation de la distribution de l'eau en 2024 et 2025 - en violet, secteur desservi par l'usine de Beg Minio, en vert secteurs desservis à partir des réseaux d'eau de Lorient et de Larmor-Plage

- **Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :**
 - Poursuite des travaux de reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur et des travaux de réhabilitation du réservoir sur tour ; mise en service de l'usine prévue début 2026 ;
 - Démarrage de différentes études sur les ressources souterraines exploitées ou à mettre en service afin de compléter les équipements existants ou d'y apporter des améliorations (Groix, Languidic, Bubry, Plouay et Riante).
 - Travaux de renouvellement des réseaux représentant pour 2025, 29,9 km, soit 1,25% du linéaire total des réseaux (contre 0,69% en 2024) et 0,90% en moyenne sur les 5 dernières années.

ASSAINISSEMENT

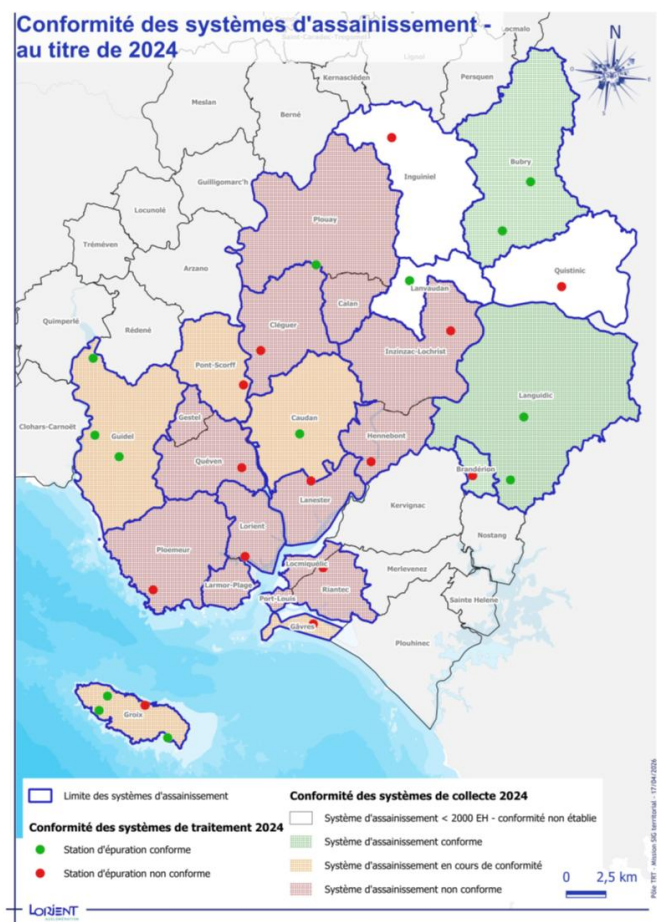
- **Performance des systèmes d'assainissement - Conformités des systèmes d'assainissement**

Une mise en application très stricte par les services de l'état (DDTM) et l'Agence d'Eau, des critères de jugement des conformités des systèmes d'assainissement a engendré une non conformité de nombreux systèmes de d'assainissement pour l'année 2024.

Les non conformités sont principalement liées à la saturation hydraulique des systèmes de traitement ainsi qu'à des déversements au niveau des systèmes de collecte.

17 plans d'actions ont été soumis à l'avis de la DDTM et de l'Agence de l'Eau (financier potentiel de certaines actions), afin de remédier dans les meilleurs délais à ces non conformités. Leur mise en œuvre est en cours : ces chantiers sont prioritaires pour la Direction.

Des échanges sont en cours concernant les conformités 2025 avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. A ce stade, les conformités des systèmes de plus de 2000 EH sont présentées page 36 du présent rapport.



- **Etudes et travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'assainissement des eaux usées :**
 - Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2025 en concertation avec les communes, notamment pour limiter les intrusions d'eaux parasites ; 1.08 % du linéaire des réseaux eaux usées (contre 0,83% en 2024) ont été renouvelés (8,37 km) ou réhabilités par chemisage (4 km) ; réalisation de chantiers importants dont les rues de Kerpape - Kerguélen - Roseaux à Larmor-Plage, le quartier Bois Pins à Ploemeur, celui de Kerfréhour à Lanester, la place Foch à Hennebont, la route de Plouhinec à Riantec, le secteur de Pont en Daul à Plouay et le quartier Châteaubriand à Quéven ;
 - Mise en service en 2025 des postes de relevage réhabilités de Passerelle à Quéven, Petit Fort Bloqué à Ploemeur, 5 chemins à Guidel, Kergomo, Parco et Kerandré à Hennebont,
 - Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le raccordement des réseaux eaux usées de Gâvres sur ceux de Port-Louis en intégrant l'adaptation du poste de relevage de la Digue à Port-Louis destiné à recevoir les effluents de Gâvres ;
 - Réalisation d'études diagnostiques complètes sur les bassins versants sensibles aux eaux parasites (Kergouaran à Caudan, commune de Gâvres, Stervins/Chell/ Pêcheurs à Riantec) ; ces diagnostics seront suivis de travaux de réhabilitation ;
 - Actualisation des dossiers d'autorisation des systèmes d'assainissement de Quistinic, Pont-Scorff, Caudan et Plouay ;
 - Poursuite des travaux pour augmenter la capacité hydraulique de la station d'épuration de Ploemeur et revoir la filière boues (marché attribué au groupement SAUR/ AGC/ ACTEMIUM Armor Industéo/ CISE TP/ Cabinet Ancrage pour un montant de de 3 952 600 € HT).
 - Poursuite des contrôles de branchements et mise en demeure des usagers dont les branchements sont non conformes : 3 058 branchements contrôlés par Lorient Agglomération et ses prestataires. Au 31/12/2025, 1 277 branchements restaient non conformes en l'état des connaissances de l'Etablissement.
- **Etudes de zonages d'assainissement**

Révisions des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées en parallèle des révisions des PLU des communes : rédaction des zonages EU et EP de Languidic, réalisation de l'enquête publique des zonages de Plouay.
- **Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux pluviales :**

Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 2023 ml ont été renouvelés et les extensions/créations de réseaux ont concerné 3851 ml.
- **Assainissement non collectif**

161 filières ont été réhabilitées à l'initiative de leurs propriétaires.

COOPERATION DECENTRALISÉE

Au cours de l'année 2025, 5 nouveaux projets de coopération décentralisée ont été présentés au Conseil Communautaire :

- **Projet d'eau et d'assainissement pour le village de Fiadanana à Madagascar (1009 habitants) -** Montant du projet de 100 560 € ; Participation de Lorient Agglomération à hauteur de 14000€ - partenariat avec ESFI et le Rotary Club de Lorient ; réalisation en 2026-2027
- Il a pour objectifs :
- Améliorer et sécuriser la desserte en eau potable des hameaux du village par l'équipement et la mise en production d'un forage, la création d'un réseau de refoulement, la

construction d'un réservoir et d'une unité de traitement, ainsi que la création d'un réseau de distribution de 3,4 km sur lequel seront implantées 14 bornes fontaines, dont une desservant une école,

- Améliorer l'accès à l'assainissement à travers la réparation des latrines existantes de l'école et l'installation de 3 latrines supplémentaires,
- Accompagner et former les professionnels, associations et usagers de ces infrastructures.
- Projets d'eau et d'assainissement pour les communes de Notto Gouye Diamo, Keur Moussa, Cayar et Diender, dans le cadre du partenariat conclu avec Lorient Agglomération en juin 2024 :
 - Notto Gouye Diamo - Montant du projet de 194 522 € ; Participation de Lorient Agglomération à hauteur de 20 736 € - partenariat avec Eau Vive ; réalisation en 2026-2027
Le projet consiste à :
 - Fournir de l'eau potable pour 2 800 habitants répartis dans cinq villages ;
 - Améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement des élèves et enseignants de quatre écoles élémentaires ;
 - Améliorer l'accès à l'assainissement à travers la réalisation de latrines familiales et à de meilleures conditions d'hygiène pour 35 ménages des villages de Thilagne Dior, Keur Malal et Keur Omar (Thieup).
 - Keur Moussa - Montant du projet de 195 110 € ; Participation de Lorient Agglomération à hauteur de 20 736 € - partenariat avec Eau Vive ; réalisation en 2026-2027
Le projet consiste à :
 - Améliorer la desserte en eau dans six villages regroupant une population de 11 300 habitants, par la réalisation d'extensions de réseaux de distribution sur 11,8 km ;
 - Favoriser la réalisation de 30 branchements domiciliaires d'eau pour des ménages vulnérables ;
 - Améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement des élèves et enseignants de trois écoles élémentaires ;
 - Améliorer l'accès à l'assainissement à travers la réalisation de latrines familiales et à de meilleures conditions d'hygiène pour 30 ménages vulnérables.
 - Diender - Montant du projet de 175 887 € ; Participation de Lorient Agglomération à hauteur de 19 876 € - partenariat avec Eau Vive ; réalisation en 2026-2027
Le projet consiste à :
 - Améliorer la desserte en eau dans sept, par la réalisation d'extensions de réseaux de distribution sur 7,76 km ;
 - Favoriser la réalisation de 30 branchements domiciliaires d'eau pour des ménages vulnérables ;
 - Améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement des élèves et enseignants de quatre écoles élémentaires ;
 - Améliorer l'accès à l'assainissement à travers la réalisation de latrines familiales et à de meilleures conditions d'hygiène pour 30 ménages vulnérables.
 - Cayar - Montant du projet de 436 795 € ; Participation de Lorient Agglomération à hauteur de 20 000 € - partenariat avec Eau Vive, Think Tank PACE ; réalisation en 2027-2029

Le projet consiste à réhabiliter la station d'épuration de la commune et à en assurer le suivi pendant 2 ans à la suite des travaux afin de garantir la pérennité des ouvrages tant techniquement que financièrement (incluant la formation des techniciens en charge de l'exploitation, la sensibilisation des usagers, ...) ainsi que des travaux de recherche dans le but de préparer l'extension de la station d'épuration ultérieurement.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS EAU ASSAINISSEMENT

INDICATEURS DESCRIPTIFS EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2024	Valeur 2025	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	213 301	214 230	↗
D102.0 : Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	De 2,30 à 2,45 €TTC/m ³	De 2,53 à 2,60 €TTC/m ³	↗

INDICATEURS DE PERFORMANCE EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2024	Valeur 2025	Evolution N/ N-1
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	→
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	99%	100%	↗
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments de connaissance des réseaux (75 pts).	109,16/120	112/120	↗
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	89,9	89,8	↘

P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,86 m³/j/km	1,88 m³/j/km	↗
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,83 m³/j/km	1,86 m³/j/km	↗
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte ; cible : 1,15 %	0,82 % pour 2020-2024	0,90 % pour 2021-2025	↗
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80 %	82 %	↗
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité (y compris abandon créances redevances assainissement)	282 050 €	262 057 €	↘
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	24 ou 48h selon les exploitants	24 ou 48h selon les exploitants	→
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupure d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants	2,08	1,99	↘
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés : pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable	99,5 %	99,5 %	→
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	3,66 ans	3,34 ans	↘
P155.1 : Taux de réclamations eau potable	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés	5,84	3,23	↘
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre	Voir page 49 du rapport

INDICATEURS DESCRIPTIFS ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2024	Valeur 2025	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	184 635	186 591	0,9%
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	22	20	↘
D203.0 : Quantité de boues produites	Quantité de boues produites par les stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	3304 T	3411 T	↗
D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Nombre de filières d'assainissement non collectif recensées multiplié par la taille des ménages (données INSEE).	24 882 hab. Calcul sur bases révisées insee 2021	25 026 hab. Calcul sur bases révisées insee 2024	↗
D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC	Etendue des prestations assurées en ANC ; cumul des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (partie A) et des éléments facultatifs du SPANC (partie B)	120/140	130/140	↗
D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³	De 2,27 à 2,33 €TTC/m³	De 2,32 à 2,34 €TTC/m³	↗

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1
P201.1 : Taux de de desserte	Taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	Données disponibles partiellement	97,6 %	↗
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts).	51,38/120	55,46/120	↗

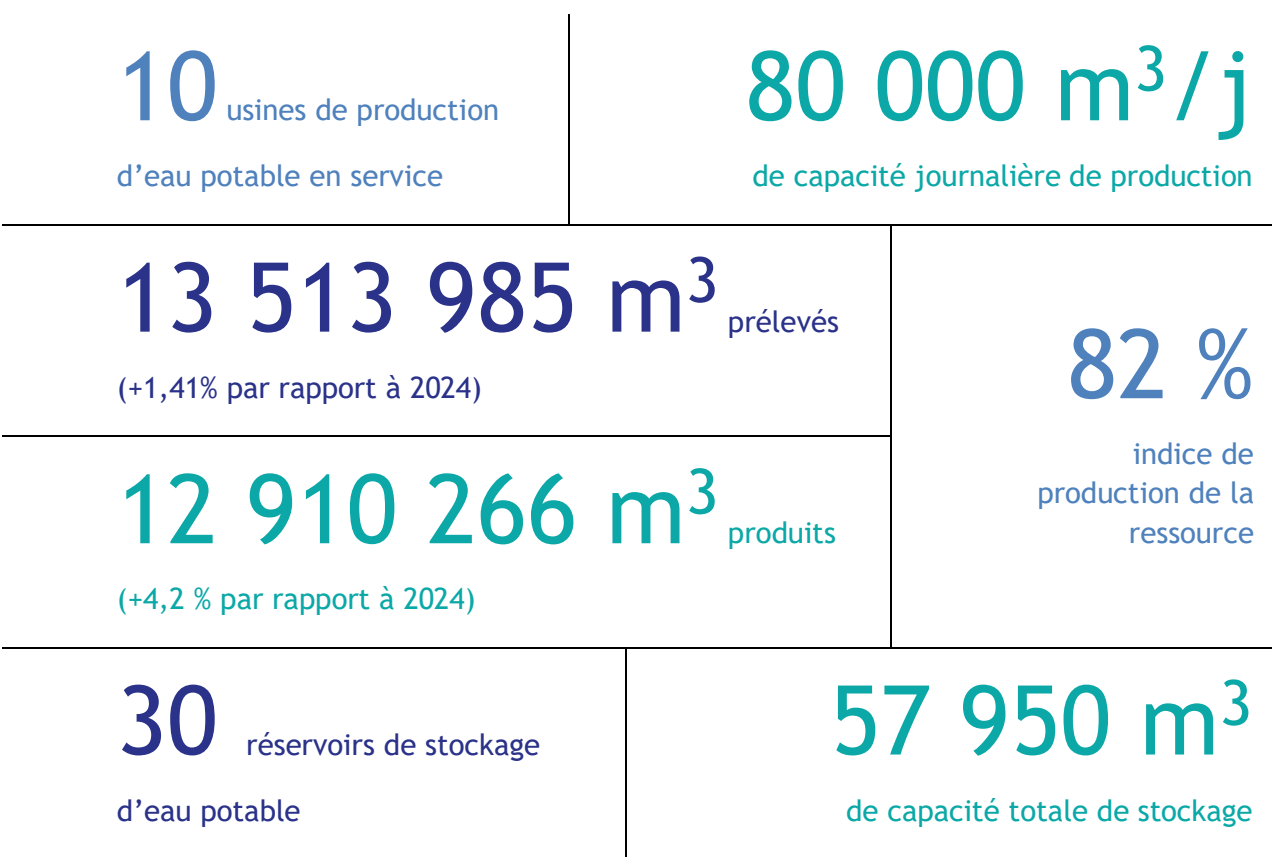
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R2226-6 et R2224-10 à 17 du CGCT au regard de la DERU	Conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	Temps sec : 10 conformes et 3 non conformes Temps de pluie : 6 systèmes non-conformes, 6 en cours de mise en conformité et 1 conforme	Temps sec : 10 conformes et 3 non conformes Temps de pluie : 5 systèmes non-conformes, 7 en cours de mise en conformité et 1 conforme (en cours de consolidation)	↗
P207.0 : Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité	2 497, 85 €	1 648,37 €	↘
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis	0,09	0,12	↗
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	7,03	4,64	↘
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	Sur une échelle de 0 à 120, niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie.	Eléments disponibles par commune	Eléments disponibles par commune	Voir rapport page 32
P206.3 : Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	100 %	100 %	→
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive ERU	69 %	46 %	↗

P254.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral	Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des STEP, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	85,7 %	78,6 %	↘
P205.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	30,8 %	38 %	↗
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement	Pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0,84 % pour 2020-2024	1,10 % pour 2021-2025	↗
P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC	Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.	56 %	57 %	↗
P258.1 : Taux de réclamations assainissement	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés	0,59	1,15	↗
P256.2 : Durée d'extinction de la dette assainissement	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	6,49 ans	4,26 ans	↘
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Éléments différents d'une commune à l'autre	Éléments différents d'une commune à l'autre	Voir page 49 du rapport

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1 PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

1.1 CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION



1.2 PATRIMOINE ASSOCIE A LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE D'EAU POTABLE

Lorient Agglomération dispose de trois types de ressources en eau : eaux de surface, eaux souterraines et apports de syndicats d'eau voisins via un réseau d'interconnexions.

Les ouvrages de production et leurs caractéristiques associées sont les suivants :

Ressources eaux de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Kéréven dans le Scorff (Pont-Scorff) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 1510 m ³ /h	Usine du Petit Paradis (Lorient)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 1 260 m ³ /h
	Usine du Leslé (Pont-Scorff)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 250 m ³ /h
Prise d'eau de Coët er Ver dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 24 000 m ³ /j	Usine de Coët er Ver (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 1 020 m ³ /h

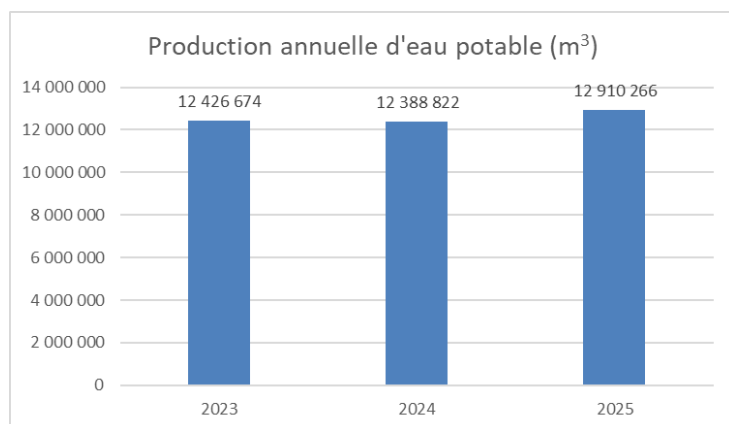
Prise d'eau de Langroise dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 17 000 m ³ /j	Usine de Langroise (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 850 m ³ /h UTEP intégrée au patrimoine des suites de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016
Barrage de Port Melin (et forages) - Groix	Usine de Créhal (Groix)	1 400 m ³ /j (40 m ³ /h eau de surface + 30 m ³ /h eau de forage)

Ressources souterraines

Sites de prélèvement et traitement	Caractéristiques (capacité nominale, autorisation de filière)
Ploemeur : forage de Kermadoye + usine de Beg Minio	Arrêté préfectoral : 3 600 m ³ /j 1 314 000 m ³ /an
Languidic : Forage de Dézinio + usine	Arrêté préfectoral : 800 m ³ /j 292 000 m ³ /an
Bubry : Usine de Kerpicaud	50 m ³ /h pas d'arrêté
Inguiniel : usine de Roscouëdo	Arrêté préfectoral 700 m ³ /j Ouvrages non exploités en 2025
Plouay : Usine de Manebail	25 m ³ /h - pas d'arrêté de filière
Groix : forages de Kerdurand, F5.5, Kermouzouët, Pradineau	Respectivement de 5 m ³ /h, 9 m ³ /h, 5 m ³ /h, 9 m ³ /h Arrêté préfectoral du 8 Septembre 2020
Riantec : captage de Ker Durand	Arrêté préfectoral 50 m ³ /h - 200 000 m ³ /an
Brandérion : captage de Mané Her	Arrêté préfectoral Max : 30 m ³ /h sur 20h Concentration de la ressource en NO ₃ ⁻ > 50 mg/L Ouvrages non exploités en 2025

1.3 VOLUMES PRODUITS

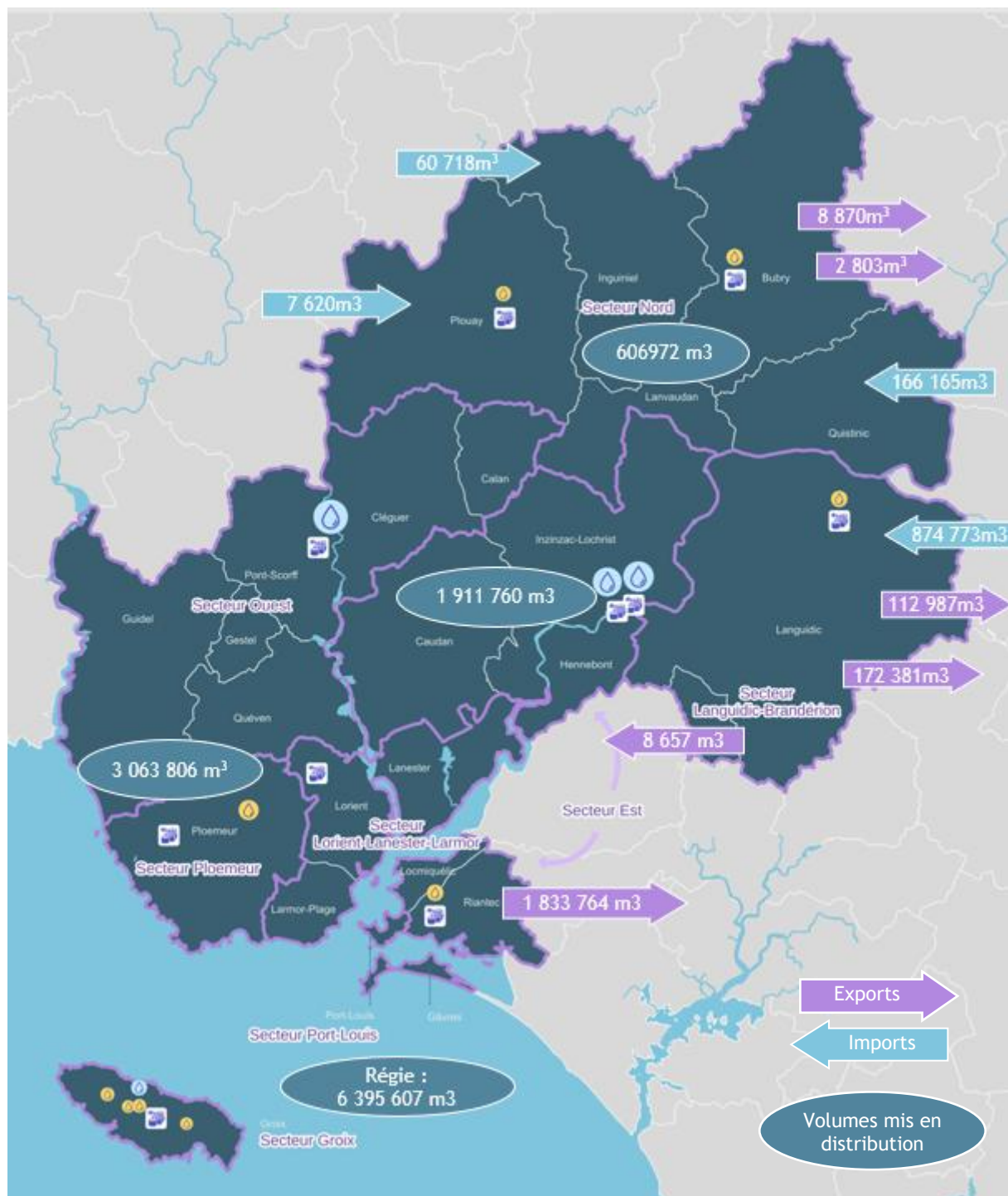
Les volumes d'eau potable produits par les équipements du territoire sont en augmentation (+ 2,45 % par rapport à 2024). Ces évolutions s'expliquent notamment par la météo clémente de l'été 2025.



Des différences existent par secteur ; ainsi, la production de l'usine de Langroise (3 745 524 m³) est en hausse de 7,6 % par rapport à 2024, s'expliquant par une reprise des exports d'eau vers les communes voisines (AQTA notamment) en période de sécheresse (août/septembre 2025). La production de l'usine de Coët er Ver a, quant à elle, baissé de 4 %, compensée pour partie par la hausse de production de l'usine de Petit Paradis

A noter que sur Groix, la consigne de pression de distribution du réseau d'eau a été abaissée de 0,5 bars en sortie des 2 stabilisateurs afin de préserver les ressources.

1.4 GESTION DES INTERCONNEXIONS



2 DISTRIBUTION D’EAU POTABLE

2.1 CHIFFRES CLES DE LA DISTRIBUTION

2 487 km de réseau AEP		2 397 km de linéaire de réseau de distribution	
110 790 abonnés		89,8 % rendement global du réseau (89,9 % en 2024)	
214 230 habitants desservis			
7,3 ans âge moyen des compteurs		111 468 compteurs	
1 538 prélèvements et analyses	100 % de conformité microbiologique		
	100 % de conformité physico-chimique		
112/120 indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		11 978 145 m³ volume mis en distribution (+ 4 % par rapport à 2024)	

2.2 PATRIMOINE EXPLOITÉ ET ABONNÉS DU SERVICE

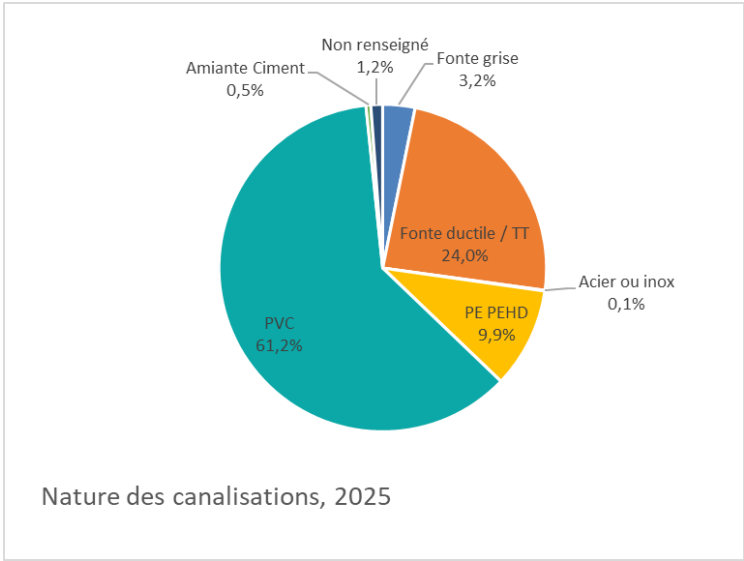
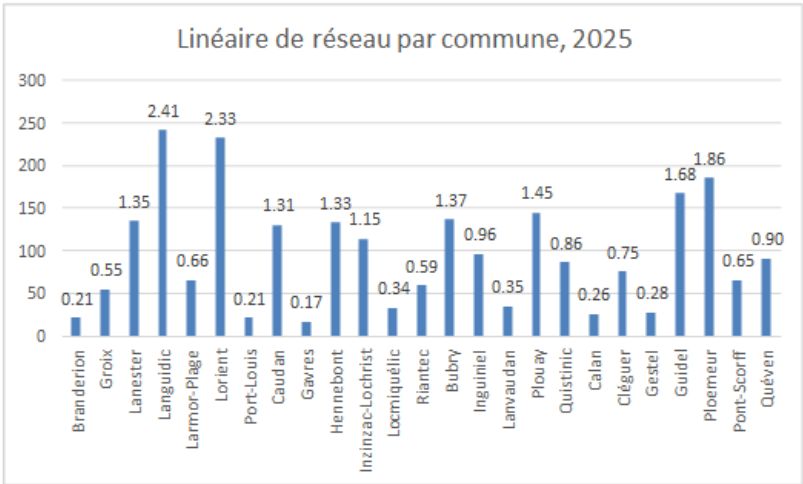
Abonnés du service

Secteur	2024	2025	Évolution
Secteur Régie (Brandérion, Groix, Lanester, Languidic, Larmor-Plage, Lorient, Port-Louis)	52279	51295	-1,88%
Secteur Est (Caudan, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic, Riantec)	22 668	23519	3,75%
Secteur Nord (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic)	6895	7027	1,91%
Secteur Ouest (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Pont-Scorff, Ploemeur, Quéven)	28521	28949	1,50%
Total	110 363	110 790	0,39%

Une correction a été opérée dans le calcul des abonnés de la régie ; le nombre d’abonnés a été par erreur surévalué en 2024.

Linéaire de réseaux

Sur le périmètre de Lorient Agglomération, le linéaire de réseau d’eau potable de distribution s’élève à **2 397,73 km** et le linéaire de réseau de transport de **90,26 km**. A des fins de fiabilisation de la donnée d’une année sur l’autre, les chiffres sont extraits du seul SIG de Lorient Agglomération.



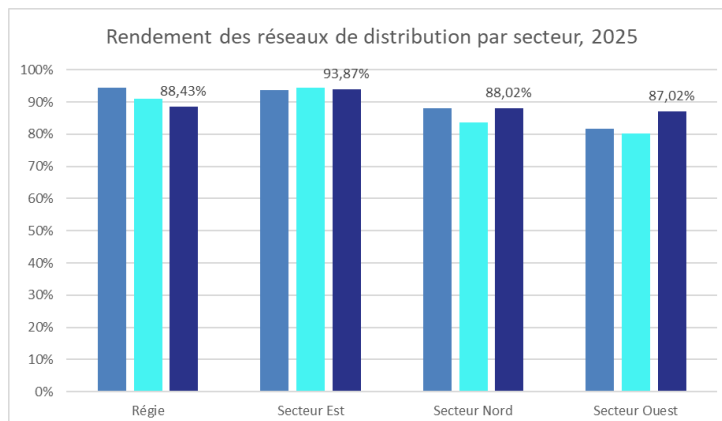
Selon les communes, les natures de conduites sont très diverses. Le linéaire de fonte grise est stable et s’élève à **3,2 %** en 2025 et le linéaire d’amiante ciment tombe à **0,5 %** grâce au renouvellement des canalisations.

2.3 PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux.

Indicateur P104.3 : Rendement du réseau de distribution

Le **rendement du réseau d'eau potable** (rapport entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable) est de **89,8 %** contre **89,9 %** en 2024.



Les données de 2025 sont impactées par un changement de mode de calcul de l'indicateur. Les volumes mis en distribution sont les volumes réels annuels et non ceux provenant du barycentre des volumes facturés rapporté à 365 jours.

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

L'**indice linéaire de pertes** est de **1,86 m³/km/jour**. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour par km de réseau.

Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP
< 25 abonnés/km	2.5 m³/j/km
25 à 50 abonnés/km	5 m³/j/km
> 50 abonnés/km	10 m³/j/km

Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

L'**indice linéaire des volumes non comptés** (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations -hors branchements- de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un compteur) est de **1,88 m³/km/jour**.

Indicateur 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indicateur permet d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de la base SIG. Pour 2025, il est en augmentation et passe à **112/120**.

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'eau et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de l'Établissement et a continué à être mis à jour depuis, à des fins de fiabilisation.

SECTORISATION DES RESEAUX, VANNES A MODULATION DE PRESSION, RECHERCHES DE FUITE

Suivi des compteurs de sectorisation des réseaux :

Sur chaque commune, les réseaux exploités sont découpés en secteurs. Chaque secteur est pourvu de compteurs dits « de sectorisation », télésurveillés, permettant de détecter des irrégularités sur les débits minimums de nuit, sur les évolutions de volumes journaliers et les variations de pressions sur les secteurs régulés. Il existe **213 compteurs de sectorisation** dont 85 sur le périmètre de la régie.

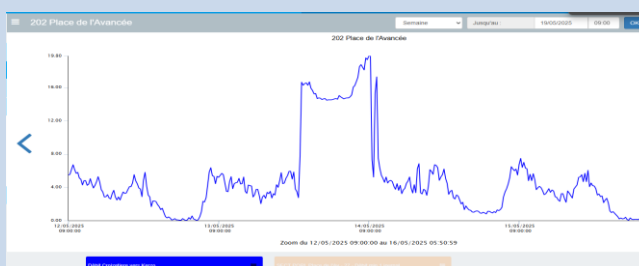
Les recherches de fuites s'appuient au quotidien sur l'analyse des données issues de l'outil de sectorisation (ou supervision) des réseaux en service. Cet outil existe sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération.

Au regard des résultats obtenus des campagnes de recherches de fuites peuvent ensuite être programmées sur le terrain par des méthodes acoustiques.

La sectorisation permet aussi d'estimer les volumes non comptés dans les cas de vol d'eau importants sur les poteaux d'incendie notamment.

Exemple sur le périmètre de la régie :

Identification d'une cassure de conduite en Fonte Grise de DN 80 mm (Port-Louis Rue du Château, dans un espace vert) grâce à la sectorisation ; fuite survenue entre 21h45 et 9h45 ; débit moyen de fuite $14 \text{ m}^3/\text{h}$, volume estimé de fuite **180 m^3** .



Autre fuite identifiée par la sectorisation : **fuite après compteur** survenue sur le parking du dépôt de bus Boulevard Demain à Lorient : Débit de fuite $1,8 \text{ m}^3/\text{h}$, volume de la fuite (en terrain privé) **875 m^3** .



Identification grâce à la sectorisation des réseaux et au terme de multiples investigations, d'un compteur défectueux :

Entre le 3/11/25 et le 6/11/25, hausse progressive des débits minimum mesurés sur le secteur « Colloter » à Languidic, débit passant de 0.6 à 2.4 de nuit

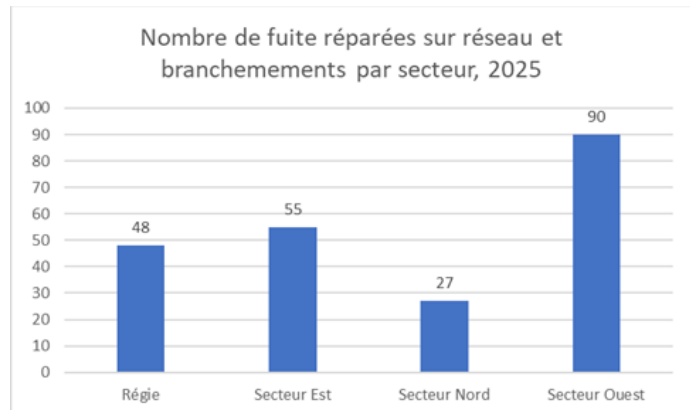
- pose de logger sur la zone de Lanveur sans succès,
- recherche de fuite de nuit sur l'ensemble de la zone, y compris, corrélation acoustique,
- fermeture alimentation du réservoir de Lanveur
- arrêt des surpresseurs de distribution,
- Finalement identification du dysfonctionnement du compteur et remplacement.

2.4 ENTRETIEN DES RESEAUX ET BRANCHEMENTS

Maintenance du réseau d'eau potable

Les agents du service de l'eau et les prestataires de service assurent l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé etc...) et participent au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

En 2025, 220 fuites sur branchements et canalisations ont été réparées sur le territoire ; la baisse engagée en 2022 (479 fuites) se poursuit sur 2025.



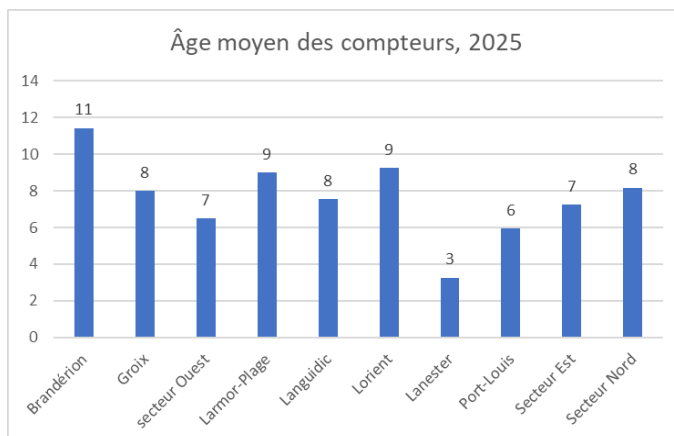
Sur Ploemeur, des campagnes de nettoyage des réseaux d'eau ont eu lieu du 8 au 12 décembre 2025 (air + eau) en vue d'améliorer la qualité d'eau distribuée notamment lors d'à-coups hydrauliques ou de changement de sens de circulation de l'eau dans les canalisations.

Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux

Sur le territoire de l'agglomération, ont été réalisés **1 099** branchements neufs ou renouvelés.

Les travaux de renouvellements ou extensions de réseaux réalisés par la régie ou confiés à des entreprises sont décrits au paragraphe 5.

➔ Dans le cadre des travaux de renouvellements de réseau, la régie a renouvelé 112 branchements dont 1 en plomb.



Entretien du parc de compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2025, le parc des compteurs est de **111 468** unités. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2024. L'âge moyen du parc de compteurs est de **7,3 ans** pour un objectif d'âge moyen fixé à 8 ans.

En 2025, au total, **9 877 compteurs** ont été posés ou remplacés, dont 5 495 par la régie majoritairement sur le secteur de Lorient, Lanester. Ces chiffres sont à la hausse par rapport à 2023, notamment sur les secteurs exploités par la régie.

Sur Groix ainsi que sur les immeubles collectifs de Lorient et de Lanester, c'est une technologie de **compteurs radio-relevés** qui est déployée ; ces compteurs actifs sont au nombre de 15 273 soit **29 %** du parc géré par la régie.

Défense incendie

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires. À la demande des communes, l'exploitant des réseaux d'eau potable (régie ou prestataire) réalise toute opération de maintenance, contrôle de débit-pression, installation d'équipements neufs ou remise en état ou renouvellement d'équipements existants. Sur le périmètre de la régie, des conventions de coopération ont été signées avec les communes de Lorient, Brandérion, Languidic, Port-Louis et Groix. Un décret paru le 27 février 2015 assouplit les règles de la protection incendie extérieure en fonction du risque encouru. Règlementairement, les communes doivent prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre les Incendies.

Bornes de puisage

Lorient Agglomération dispose d'un parc de **18 bornes de puisage** réparties sur son territoire. Ces équipements fonctionnent à l'aide de cartes gratuites ou prépayées et sont à la disposition des entreprises et collectivités. Leur maintenance est assurée par l'exploitant concerné. La vente et le rechargement des cartes sont centralisés par la régie eau potable.

Les bornes sont implantées à :

- | | |
|---|--|
| ✓ Ploemeur, rue de Larmor-Plage | ✓ Inguiniel, rue de l'Eglise |
| ✓ Languidic, place du Bouilleur de Cru | ✓ Bubry, rue Sainte-Hélène |
| ✓ Hennebont, face à la gare | ✓ Lanvaudan, rue de la Gare |
| ✓ Inzinzac-Lochrist, Rue Allende, | ✓ Plouay, rue Hélène Le Chaton |
| ✓ Riantec, Villemarion | ✓ Quistinic, rue de la résistance |
| ✓ Caudan, zone d'activités de Lann Gazec, | ✓ Guidel, Zi des Cinq Chemins |
| ✓ Larmor-Plage, Giratoire de Kergalan et
rue du vieux moulin | ✓ Cléguer, Restanscoezec (château d'eau) |
| ✓ Lanester, zone de Kerpont | ✓ Quéven, rue Einstein |
| | ✓ Lorient, rue Le Bourhis. |

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)

Le nombre d'interventions non programmées a été de **220**, contre 231 en 2024, ce qui établit la valeur de l'indicateur à **1,99**.

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.

3 QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUÉE

L'eau produite par Lorient Agglomération subit de nombreuses analyses depuis son stade d'eau brute jusqu'au robinet des abonnés.

Les analyses pratiquées en sortie d'usine et sur les réseaux de distribution sont réalisées par des laboratoires agréés mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du contrôle sanitaire réglementaire et par les laboratoires des exploitants au titre de l'autocontrôle.

La conformité des analyses réalisées sur l'eau distribuée est étudiée au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié par l'arrêté du 30/12/22 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

On distingue 2 niveaux de conformité :

- ✓ Conformité par rapport à des limites de qualité (niveau prépondérant) pour quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 36 paramètres chimiques dont les nitrates, pesticides, plomb, cuivre... par exemple) ;
- ✓ Conformité par rapport à des références de qualité sur une liste de 23 paramètres témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la turbidité...).

Les bilans bruts des analyses réglementaires ont été établis par l'ARS par unité de distribution et transmis au maître d'ouvrage.

À noter sur Ploemeur, la modification des conditions de distribution, avec élargissement des secteurs desservis depuis le réservoir de Beg er Lann et depuis Larmor-Plage.

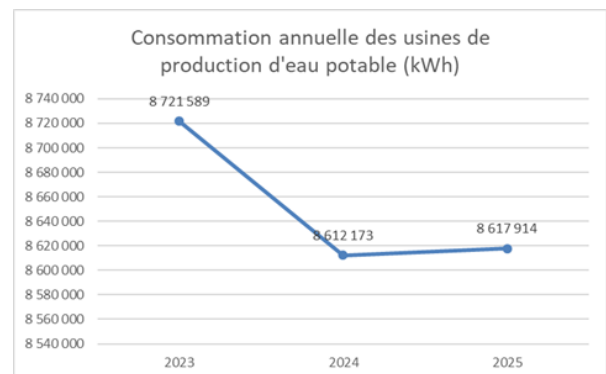
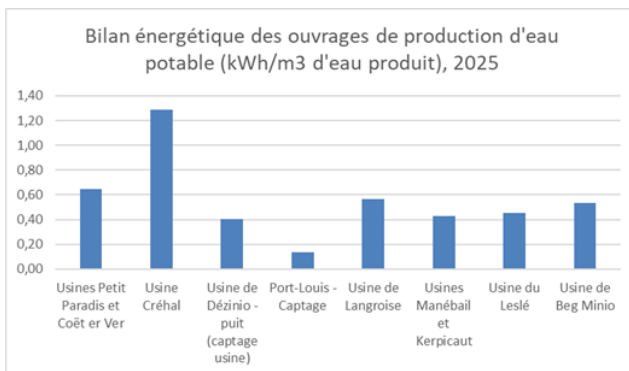
Indicateurs P101.1 et P102.1

	2024	2025
Nombre de prélèvements microbiologiques	554	505
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %	100 %
Nombre de prélèvements physico-chimiques	1071	1 033
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	99 %	100 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie (données ARS sur les sorties usine et réseaux de distribution)

4 BILAN ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE

En 2025, le bilan énergétique des ouvrages d'eau potable présente une consommation de 8,6 MWh. Cette consommation, est équivalente à celle de 2024. Les consommations énergétiques des ouvrages enregistrées en 2024 et en 2025 sont les plus faibles depuis 2016, date de stabilisation du patrimoine du service de l'eau.



5 ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE

5.1 ÉTUDES RÉALISÉES EN 2025

- **Forages de Guidel** : suspension provisoire des études de mise en service des forages de Saint Mathieu dans l'attente de l'actualisation de la convention départementale de protection des captages d'eau potable.
- Définition d'une organisation pour l'élaboration des **Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux** sur le périmètre des 25 communes de Lorient Agglomération ; il s'agit d'une approche des risques et actions à mettre en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. Démarrage des études ; accueil d'un agent en alternance pour le pilotage du PGSSE.
- Restitution des conclusions de **l'audit de l'usine de production d'eau potable de Langroise**, qui conclut à la vétusté des installations et à l'inadaptation du site actuel pour réaliser leur modernisation. Recherche et identification d'un terrain sur Hennebont pour la construction d'une nouvelle usine puis réalisation du bornage avant acquisition de la parcelle. Lancement d'un marché pour le remplacement des membranes d'ultrafiltration par une désinfection par UV dans l'attente de travaux plus conséquents.
- Lancement du marché de **mise à jour du schéma directeur eau potable**, incluant l'actualisation de la modélisation du réseau d'eau sur le secteur exploité en régie (démarrage en avril 2025).
- Réalisation des études et suivi de travaux sur des ouvrages de prélèvements souterrains suite à l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Réalisation d'une campagne de mesure des résiduels de chlore sur les extrémités du réseau de Languidic ; quelques contrôles sur les hydrants les autres communes exploitées en régie.

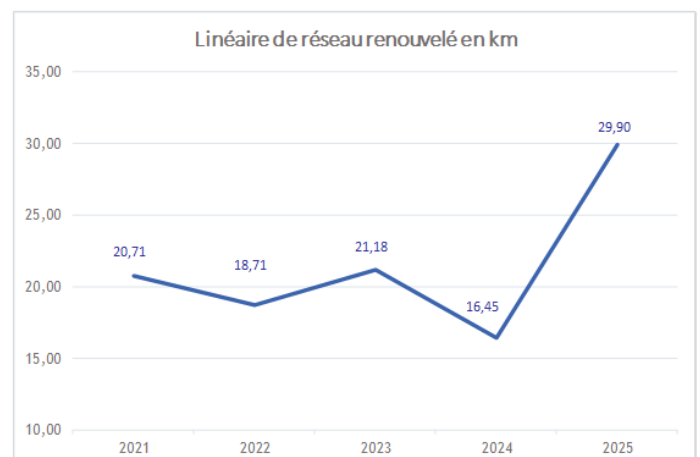
5.2 TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

Les travaux suivants sur ouvrages structurants d'eau potable ont été réalisés ou ont démarré :

- Poursuite des opérations de réception de la construction d'une nouvelle **unité de production d'eau potable à Créhal à Groix** ; réalisation d'une **expertise judiciaire** sur le multiflo ;
- Travaux d'agrandissement **du silo de charbon actif et de renouvellement du silo de chaux sur l'usine de Petit Paradis** ;
- Poursuite des travaux de la construction de **l'usine de traitement de l'eau de Beg Minio à Ploemeur** et réhabilitation des réservoirs de stockage ;
- Travaux de confortement des abords du puits de Pont ar Roch à Riantec.

- **Travaux sur réseaux d'eau et branchements :**

En 2025, **29 899 mètres linéaires** de réseaux d'eau ont été renouvelés ou renforcés, ce qui correspond à **1,25 %** du linéaire total du réseau pour l'année (indicateur P107.2, Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la période 2021-2025 établi à 0,90%). Ce taux de renouvellement est en hausse mais s'explique en partie par des démarrages de chantiers en fin d'année 2024 qui ont été comptabilisés en 2025.



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1 PATRIMOINE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET POPULATION DESSERVIE

1.1 CHIFFRES CLÉS

1 339 km

de réseau

27

stations d'épuration

25

de ces stations exploitées en régie

328

postes de relevage eaux usées

218

de ces postes exploités en régie

55,46/100

indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE ET POPULATION DESSERVIE

Stations d'épuration et postes de relevage

La capacité épuratoire totale des **27** stations approche les **382 890 EH**.

Sur les **25** communes, on compte **328** postes de refoulement eaux usées et **4** postes de relevage eaux pluviales.

25 stations de traitement, **218** postes de relèvement eaux usées et **2** postes de relèvement eaux pluviales sont exploités en régie.



Station de Riantec

STEP et PR 2025

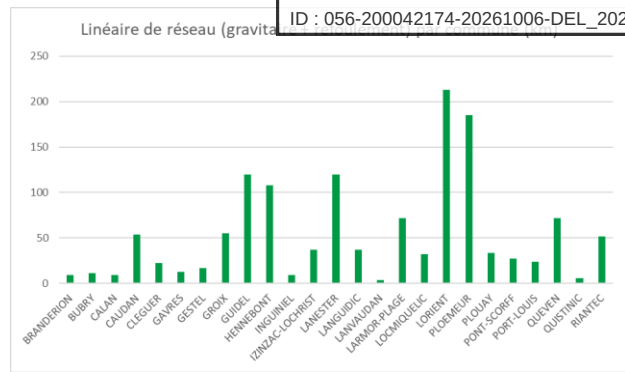
COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	Exploitation régie	NOMBRE POSTES	Exploitation régie
BRANDERION	1 200	FILTRE PLANTE	OUI	4	4
BUBRY BOURG	1 500	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
BUBRY St YVES	700	LAGUNE	OUI	0	0
CALAN	raccordée sur step de PLOUAY		OUI	4	4
CAUDAN	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	4	4
CLEGUER	1 970	BOUE ACTIVEE	OUI	5	5
GAVRES	3 320	LAGUNE	OUI	3	3
GESTEL	raccordée sur STEP QUEVEN		OUI	3	3
GROIX LE GRIPP	4 000	BOUE ACTIVEE	OUI	10	10
GROIX LOCMARIA	1 950	BOUE ACTIVEE	OUI	6	6
GROIX QUELHUIT	500	LAGUNE	OUI	2	2
GROIX KERLARD	300	LAGUNE	OUI	3	3
GUIDEL KERGROISE	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	39	39
GUIDEL LOCMARIA	300	FILTRE PLANTE	OUI	1	1
GUIDEL KERGOLDEC	120	FILTRE SABLE	OUI	1	1
HENNEBONT	26 000	BOUE ACTIVEE	OUI	30	30
INGUINIEL	1 000	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
INZINZAC-LOCHRIST	raccordée sur STEP BECQUERIE à Hennebont		OUI	3	3
INZINZAC PENQUESTEN	700	FILTRE PLANTE	OUI	1	1
LANESTER	55 000	BOUE ACTIVEE	OUI	29	29
LANGUIDIC COET MEGAN	6 000	BOUE ACTIVEE	OUI	2	2
LANGUIDIC TREAUAY	230	LAGUNE	OUI	1	1
LANVAUDAN	500	LAGUNE	OUI	0	0
LARMOR PLAGE	raccordée sur STEP de LORIENT		NON	21	0
LOCMIQUELIC	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	7	7
LORIENT	160 000	BOUE ACTIVEE	NON	31	0
PLOEMEUR	28 000	BOUE ACTIVEE	NON	58	0
PLOUAY	12 300	BOUE ACTIVEE	OUI	3	3
PONT-SCORFF	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	8	8
PORT-LOUIS	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	13	13
QUEVEN	30 000	BOUE ACTIVEE	OUI	18	18
QUISTINIC	500	FILTRE SABLE	OUI	0	0
RIANTEC KERVENIC	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	12	12
TOTAL	382 890			328	218

Linéaires des réseaux de collecte

Les réseaux sont de type **séparatif**.

Le linéaire total est de **1 339 km** :

- Réseau gravitaire : **1 142 km**
- Réseau de refoulement : **196 km**



Population desservie par un réseau de collecte des EU (D201.0)

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est de **97 635** (nombre de branchements), ce qui fixe l'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte à **186 591 habitants** (en se basant sur le ratio population / nombre de branchements eau potable).

Ce nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement ramené à la population de l'agglomération (source INSEE 2026) est de **87,09 %**.

2 RESEAUX DE COLLECTE EU

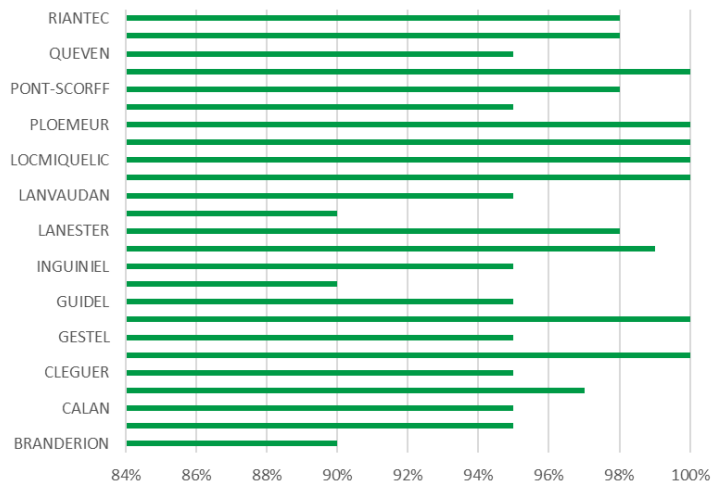
Autorisation spéciale de déversement (D202.0)

Est présentée ci-dessous la liste des arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques (20 entreprises concernées).

La plupart de ces établissements dispose également d'une convention de déversement spécial précisant les modalités techniques et financières de leur raccordement et rejet au réseau public d'assainissement collectif.

COMMUNE	ETABLISSEMENT	BASSIN VERSANT
CAUDAN	EPSM CHARCOT	STEP HENNEBONT
CLEGUER	NETEXIAL	STEP PONT SCORFF
GUIDEL	SVA Jean Rozé GUIDEL	STEP GUIDEL
GROIX	GROIX ET NATURE	STEP GROIX GRIPP
HENNEBONT	POULAIN	STEP HENNEBONT
LANESTER	GUERBET	STEP LANESTER
LANESTER	CAPITAINE HOUAT	STEP LANESTER
LANESTER	GEANT CASINO	STEP LANESTER
LANESTER	NAVAL GROUP	STEP LANESTER
LANGUIDIC	AVL	STEP LANGUIDIC
LORIENT	PESCANOVA	STEP KEROMAN
LORIENT	HALIEUTIS	STEP KEROLAY LORIENT
LORIENT	PROD ATLANTIQUE	STEP KEROLAY LORIENT
LORIENT	CMNN	STEP KEROLAY LORIENT
LORIENT	GEANT CASINO	STEP KEROLAY LORIENT
LORIENT	CHBS	STEP KEROLAY LORIENT
PLOEMEUR	PISCINE OCEANIS	STEP PLOEMEUR
PLOUAY	ISLA MONDIAL	STEP PLOUAY
QUEVEN	VALIA	STEP QUEVEN
QUEVEN	MANE FRERES	QTEP QUEVEN

TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (P201.1)



Taux de desserte (P201.1)

Cet indicateur donne le taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Le taux de desserte est de **97,6 %** au titre de l'année 2025.

Le nombre d'abonnés potentiels est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R 2224-6 et R 2224-10 à 17 du C.G.C.T. au regard de l'application de la DERU (P203.3)

Concernant la conformité des systèmes de collecte des stations de capacité de plus de 2 000 EH, 6 sont déclarés conformes et 6 non conformes, par les services de l'Etat par temps sec tant localement qu'au niveau national.

Au niveau de la conformité locale par temps de pluie, 8 systèmes de collecte présentent des non-conformités, 1 sont en cours de mise en conformité et 3 sont déclarés conformes.

Cette évolution a pour origine la stricte application des critères de conformité par les services de l'Etat et ne relève pas d'une dégradation des installations.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

12 dossiers de demande d'indemnisation pour des dommages du fait des installations, engorgements ou refoulement de réseaux d'eaux usées ont été transmis à Lorient Agglomération ; le taux de débordement est donc de **0,12 pour 1 000 abonnés**. Aucun n'a fait l'objet d'une indemnisation à ce jour.

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service.

Nombre de « points noirs » (P252.2)

Le « point noir » se définit pour tout secteur du réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

Le nombre de points noirs évolue au cours des années avec des résolutions et de nouveaux points détectés et suivis.

	2024	2025
Nombre de points noirs du réseau	80	53
Linéaire de gravitaire	1138	1142
Taux de points noirs pour 100 km de réseaux gravitaires	7,03	4,64

Interventions diverses sur réseaux

L'exploitation des réseaux consiste en :

- 1) L'hydrocurage curatif et préventif des collecteurs et des ouvrages divers,
- 2) Les réparations sur réseau, scellement de tampons,
- 3) L'étude et le suivi de réalisation des branchements.



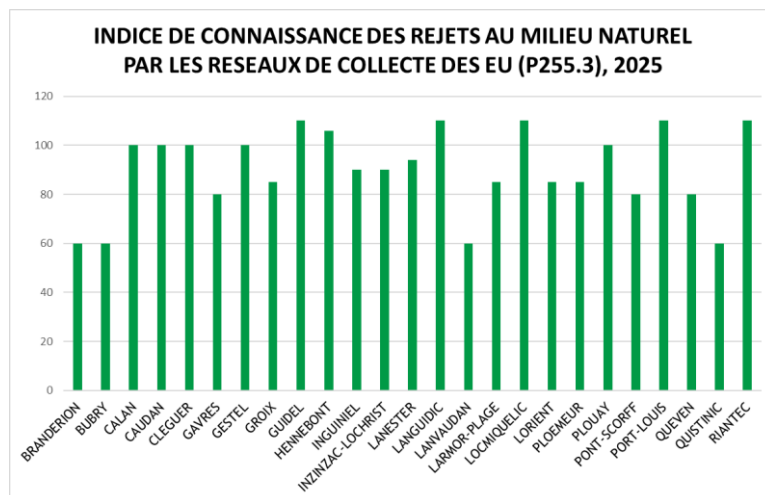
Les interventions réalisées par la régie ou ses prestataires sont les suivantes :

- ✓ 135 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (155 en 2024) : Baisse progressive du nombre de branchements ayant pour origine (pour partie) l'augmentation des constructions de logements collectifs.
- ✓ 369 interventions curatives ont eu lieu sur les réseaux et ouvrages du territoire ;
- ✓ 79,5 km de réseau gravitaire ont été curés sur le territoire soit 5,9 % du réseau gravitaire ;
- ✓ 36,42 km de réseau ont été inspectés (ITV) ;
- ✓ 150 tampons ont été remplacés.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de la politique de gestion patrimoniale de l'Etablissement, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de la DEA qui continue à être mis à jour à des fins de fiabilisation. Pour 2025, il est de **55,46/120**. Il a augmenté de 4 points grâce au travail quotidien de mise à jour du SIG.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



Cet indice noté de 0 à 120 est déterminé selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux en relation avec l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par celui du 31 juillet 2020 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.

Contrôles des raccordements au réseau de collecte

Trois types de contrôles peuvent avoir lieu :

- **Contrôles lors des ventes**

Sur demande des propriétaires, notaires ou agences immobilières, un contrôle de branchement est effectué à la charge du demandeur. Suite à ce contrôle, un rapport est transmis au demandeur l'informant de l'état de son branchement. En cas de non-conformité, des travaux de mise aux

normes doivent être réalisés dans un délai maximum de 5 mois, ce délai pouvant être raccourci suivant le type de désordre (pollution par exemple).

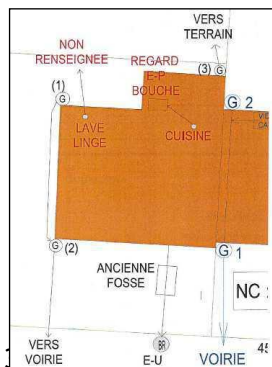
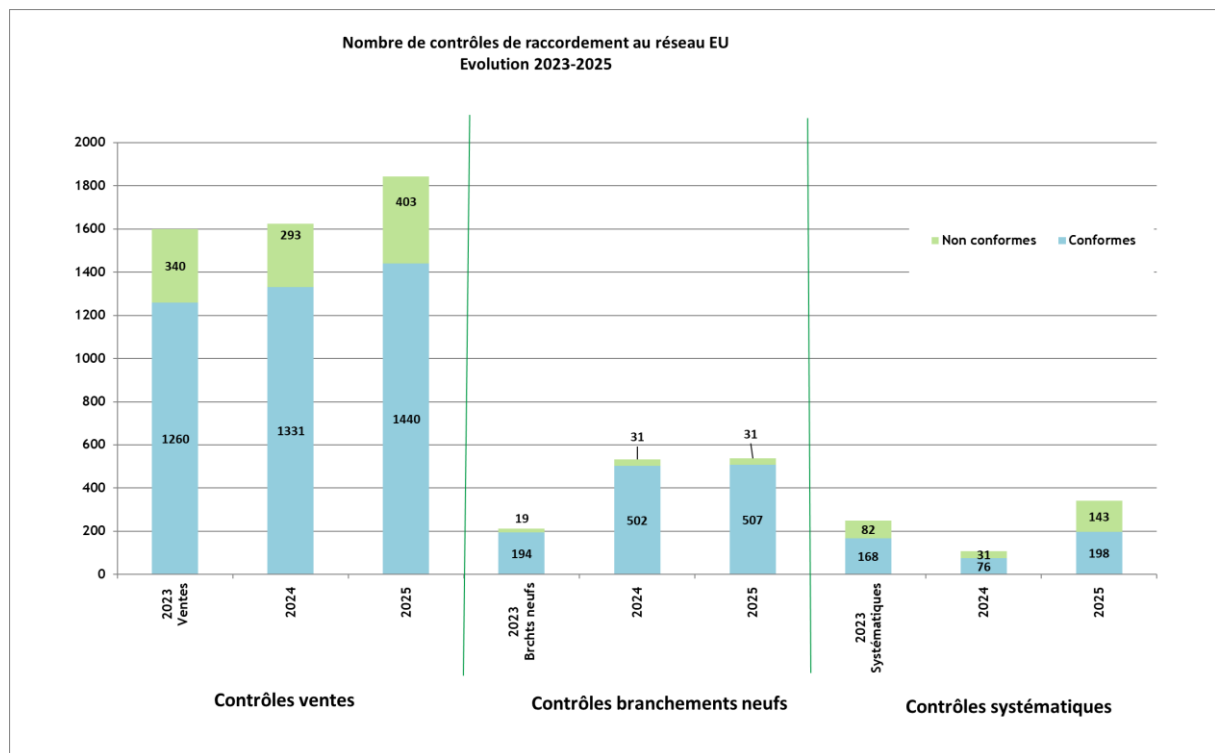
- **Contrôles des branchements neufs**

Ce contrôle est obligatoire et gracieux. Le service s'attache à la vérification de la partie privée du branchement, au moment de travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif. Il peut s'agir d'un raccordement suite à une extension de réseau d'assainissement ou du raccordement d'une habitation neuve.

- **Contrôles systématiques/Enquêtes**

Des campagnes de contrôles peuvent être programmées suite à des constats de pollution sur certains secteurs ou avant l'engagement de travaux sur les réseaux ou suite à des études ou des constats d'intrusion d'eaux parasites. Des avis de passage sont transmis aux propriétaires concernés. Suite au contrôle, le rapport transmis indique, le cas échéant, les travaux à réaliser.

Les contrôles réalisés par la régie et ses prestataires restent à un niveau élevé, **3 058 réalisés**, avec une hausse de 18,3 % par rapport à 2024. Les contrôles ventes, après trois années consécutives de baisse, retrouvent une stabilité avec une évolution positive de 13,5 %. Il est à noter la nette évolution (+ 219 % par rapport à 2024) des contrôles réalisés dans le cadre d'enquêtes de conformités. Ces enquêtes sont menées dans le cadre de la lutte contre les eaux parasites et la conformité des systèmes de collecte.



Au 31/12/2025, **1 277** branchements non conformes sont comptabilisés suite aux divers contrôles (contre 1 169 au 31/12/24). Dans les faits, les difficultés sont importantes pour faire corriger les défauts alors même qu'ils participent fortement aux atteintes au milieu naturel et donc aux non-conformités des systèmes (indicateur P203.3). Une intensification des relances des usagers sur ces sujets est en cours depuis fin 2021.

Exemple de schéma descriptif sommaire du dispositif d'assainissement établi lors d'un contrôle de raccordement

3 TRAITEMENT DES EAUX USEES

Fonctionnement des stations d'épuration

Globalement, le fonctionnement des stations d'épuration est satisfaisant.

La quasi-totalité des stations respectent les objectifs de qualités des rejets des arrêtés préfectoraux.

La principale problématique reste liée aux infiltrations des eaux parasites au niveau des réseaux de collecte. La pluviométrie de début d'année a mis en exergue les bassins versants les plus sensibles aux eaux parasites, particulièrement sur les communes de Ploemeur, Lorient et Hennebont. Ces intrusions d'eaux parasites engendrent des surcharges hydrauliques du système de collecte avec des débordements vers le milieu naturel. Ces déversements entraînent des classements des systèmes de collecte concernés comme « non conformes » (objectif zéro déversement).

Les plans d'actions définis avec les services de l'Etat en 2021-2022, mis à jour annuellement ainsi que les nouveaux plans d'actions définis à l'été 2025, doivent être menés à leur terme afin que les systèmes soient déclarés de nouveau conformes.



Principaux travaux réalisés en régie :

Poste de relèvements renforcement des capacités de pompage :

- PR Kerfrehour Lanester
- PR Coët Létune Cleguer
- PR Madeleine Riantec
- PR Montagne du Salut Caudan
- PR Fontaine Calan
- PR Lenn Sec'h Caudan

Stations de traitement :

- STEP CAUDAN : Mise en place compacteur à déchets
- STEP de LANESTER : Renouvellement pompe gaveuse, aéroflot. Mise en place compacteur à déchets matières de vidange
- STEP de PLOUAY : Renouvellement surpresseur aération 1
- STEP de QUEVEN : Renouvellement pompes boues 1 et 2.
- STEP CLEGUER : Renouvellement pompes de tête 1 et 2
- STEP INGUINIEL : Renouvellement pompe recirculation
- STEP PONT-SCORFF : Renouvellement pompes recirculation

Réglementaire :

- Renouvellement débitmètres (transmetteurs) : STEP Plouay sortie, STEP Lanester entrée, STEP Brandérion sortie, STEP Pont-Scorff sortie
- Mise en place de la mesure de débit surverse PR 5 Chemins Guidel
- STEP du Gripp : remise aux normes de la mesure du débit surverse.

Quantité de boues produites (D203.0)

La production totale a été de **3 411 TMS** (+ 3,3 % par rapport à 2024). Les tonnages de Matières Sèches (MS) évacués (incluant la chaux) ont été de **3 704 TMS** soit - 1,2 % par rapport à 2024.

Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3)

100 % des boues produites sur les stations d'épuration de l'agglomération ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

Une partie des boues en provenance de la station de Lorient (59,8 %), la totalité de celles de Riantec et de Groix sont valorisées par compostage. Elles représentent 26,7 % des tonnages évacués globalement. Le reste est valorisé par épandage agricole.

2025	Tonnes de MS produites	Tonnes de MS évacuées (D203.0 = VP.208)	EPANDAGE	Tonnes de MS épandues	COMPOSTAGE	Tonnes de MS compostées	Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3)
STEP	T	T	%	T	%	T	%
BRANDERION							
BUBRY BOURG	12,1	12,1	100,00%	12,1	0,00%		100%
BUBRY St YVES							
CAUDAN	51,5	50,5	100,00%	50,5	0,00%		100%
CLEGUER	14,1	14,9	100,00%	14,9	0,00%		100%
GAVRES							
GROIX LE GRIPP	59,3	52,7	0,00%		100,00%	52,7	100%
GROIX LOC MARIA	12,9	11,5	0,00%		100,00%	11,5	100%
GROIX KERLARD							
GROIX QUELHUIT							
GUIDEL KERGROISE	276,0	298,0	100,00%	298,0	0,00%		100%
GUIDEL LOC MARIA							
HENNEBONT	450,0	407,0	100,00%	407,0	0,00%		100%
INGUINIEL	6,7	6,7	100,00%	6,7	0,00%		100%
INZINZAC PENQUESTEN							
LANESTER	579,0	539,0	100,00%	539,0	0,00%		100%
LANGUIDIC COET MEGAN	53,1	55,8	100,00%	55,8	0,00%		100%
LANGUIDIC TREAUAY							
LANVAUDAN							
LORIENT	1 068,0	1 209,0	40,20%	486,0	59,80%	723	100%
PLOEMEUR	229,0	455,0	100,00%	455,0	0,00%		100%
PLOUAY	125,0	97,3	100,00%	97,3	0,00%		100%
PONT-SCORFF	44,6	63,3	100,00%	63,3	0,00%		100%
QUEVEN	226,0	228,0	100,00%	228,0	0,00%		100%
QUISTINIC							
RIANTEC KERVENIC	204,0	203,0	0,00%		100,00%	203	100%
LORIENT-LARMOR	1 068,0	1 209,0	40,20%	486,0	59,80%	723,0	100%
PLOEMEUR	229,0	455,0	100,00%	455,0	0,00%	0,0	100%
RÉGIE	2 114,3	2 039,8	86,90%	1 772,6	13,10%	267,2	100%
TOTAL	3 411,3	3 703,8	73,3%	2 713,6	26,7%	990,2	

Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral (P254.3) et conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) (P205.3)

La performance des installations d'épuration (de capacité supérieure à 2000 EH) est mesurée au travers des indices suivants :

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU.

Ces indices sont fournis par la DDTM, qui rajoute une conformité locale (P254.3).

Ces indices sont présentés dans les tableaux ci-après pour chacune des stations concernées.

Synthèse des indicateurs P204.3, P205.3 et P254.3

2025	P 204.3 et P 205.3						P 203.3		
	STEP						SYSTÈME DE COLLECTE		
	LOCALES			NATIONALES			CONFORMITES		
	équipement	performances	globales	équipement P204.3	performances P205.3	globales	SEC	PLUIE	globales
CAUDAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GAVRES	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
GROIX LE GRIPP	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	En cours de mise en conformité	En cours de mise en conformité
GUIDEL KERGOISE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
HENNEBONT	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
LANESTER	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
LANGUIDIC COET MEGAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	sans objet	sans objet	sans objet
LORIENT	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
PLOEMEUR	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
PLOUAY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONT-SCORFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
QUEVEN	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
RIANTEC KERVENIC	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
LORIENT-LARMOR				0%	0%		0%	0%	
PLOEMEUR				0%	0%		0%	0%	
RÉGIE				55%	45%		0%	0%	
				46%	38%				

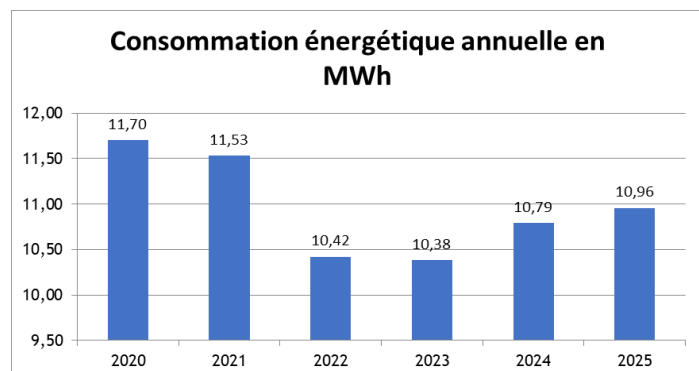
Ces éléments sont en cours de consolidation avec la DDTM en septembre 2026, date de réalisation du présent rapport.

2025	Observations
CAUDAN	Avis DDTM NC sur le système de collecte : Absence de données sur le PR Kerflemm. A compléter sur SANDRE
GAVRES	Absence de traitement du phosphore
GROIX LE GRIPP	Conformité en performance : Volumes entrée / sortie identiques sur certaines périodes sans justificatif : A compléter sur SANDRE + Point S5 à modifier
GUIDEL KERGOISE	Conformité en équipement : Données A7 saisies sur le point S7 ; A modifier sur SANDRE. Défaut équipement TP Beau Soleil + TP sur PRs
HENNEBONT	TP sur PRs de tête (Langroix) pour le système de traitement sur 3 années
LANESTER	NC Traitement : NC des canaux de sortie. Collecte : débordements au niveau de PRs
LANGUIDIC COET MEGAN	NC DDTM système de traitement, données A7 saisies sur le point S7 ; A modifier sur SANDRE
LORIENT	Surverses en entrée traitement et sur le réseau
PLOEMEUR	Surverses en entrée traitement et sur le réseau
PLOUAY	NC DDTM système de traitement, données A7 saisies sur le point S7 ; A modifier sur SANDRE
PONT-SCORFF	NC Système de collecte : Défaut équipement PR Ronce. Pas de réseau GSM...+ TP sur 2 PRs
QUEVEN	NC Système de traitement : TP entrée (A2 et A5). NC système de collecte Equipement TP PR Golf + TP sur 2 PRs
RIANTEC KERVENIC	NC système de traitement : TP PR Digue ; NC Système de collecte : TP sur plusieurs PRs

TP = Trop Plein, PR = Poste de Refoulement, NC = Non-Conformité

4 BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

En 2025, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de **10,96 MWh** contre 10,79 MWh en 2024. Les stations de traitement représentent 73 % de la consommation. Ce résultat est stable au regard de l'année 2024. Dans un objectif de réduire l'impact énergétique des installations de transfert et de traitement, des études et comparatifs de rendements énergétiques sont menés lors des opérations de renouvellement des équipements.

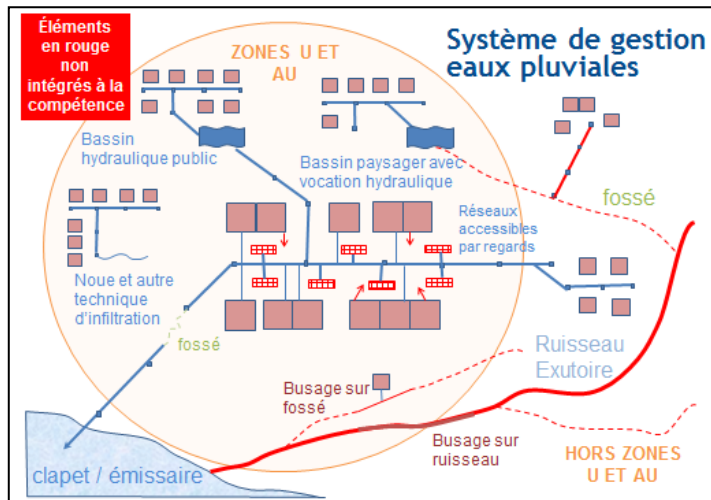


Les stations de Lorient, Lanester, Guidel et Groix Le Gripp disposent de panneaux photovoltaïques. La production de ces panneaux s'est établie à 271 195 kWh soit 2,48 % de la consommation totale.

A noter la mise à l'arrêt des panneaux photovoltaïques du site de la STEP de Ploemeur suite à des fissurations des panneaux (recours en cours à l'encontre du fournisseur).

5 GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

5.1 Transfert de la compétence et modalités de gestion



Des suites des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), s'est opéré au 1^{er} janvier 2018 le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », des communes membres vers l'agglomération.

La délibération du conseil communautaire en date du **13 février 2018** précise le périmètre de cette compétence ainsi que les modalités d'exercice de cette compétence. Elle a été complétée par la délibération du 3 novembre 2020 (schéma ci-contre).

Dans le cadre du transfert, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à la disposition de Lorient Agglomération par ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les communes restent compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Lorient Agglomération a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectées à l'exercice de la compétence par le biais de conventions signées avec chacune.

Lorient Agglomération reste en charge de la gestion des DT-DICT et des autorisations d'urbanisme, ainsi que de toute opération d'investissement.

5.2 Patrimoine du service gestion des eaux pluviales urbaines

731 120 ml

de collecteurs

57 571 ml de fossés

227

ouvrages de rétention dont 166 de ouvrages gérés en régie

976

exutoires recensés

4

postes de relevage (3 à Lorient, 1 à Inzinzac-Lochrist)

341

exutoires dans les masses d'eau en transition

445

exutoires en cours d'eau

190

exutoires dans les masses d'eau côtières

5.3 Faits marquants

L'année 2025 a encore été marquée par un évènement pluvieux intense le 1^{er} septembre. Quelques secteurs restent très sensibles aux inondations : centre ville de Lorient, école du Manio qui n'a pas pu assurer la rentrée scolaire, le centre ville de Ploemeur, la rue Kesler Devillers et la rue Robespierre à Lanester notamment, ainsi que quelques endroits ponctuels et récurrents en raison de défauts structurels et d'un mauvais dimensionnement des réseaux.

Des travaux de désimperméabilisation ont commencé dans toutes les communes sensibles aux inondations, dont Lorient. Chaque projet de voirie est réfléchi pour gérer les eaux pluviales par des techniques de gestion intégrée.

Le Schéma Directeur d'assainissement des Eaux Pluviales a été validé fin 2023 ; il précise les travaux à réaliser pour développer la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales sur le territoire et gérer les inondations.

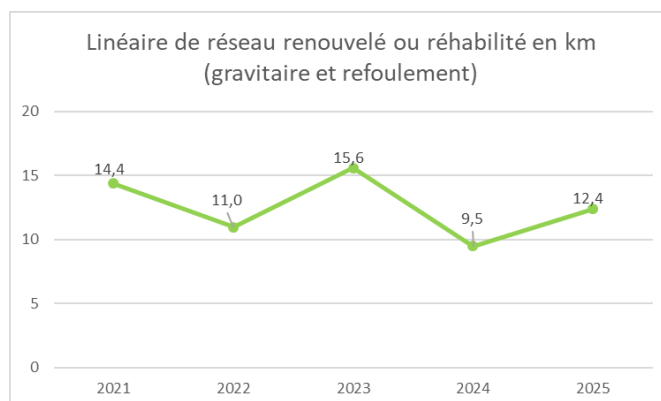
6 ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU - EP

6.1 Etudes réalisées en 2025

- Enquête publique pour la révision des zonages eaux usées et eaux pluviales de Plouay (décembre 2025).
- Démarrage des études pour la révision des zonages eaux usées et eaux pluviales de Languidic.
- Poursuite des études pour le raccordement de l'assainissement des eaux usées de la commune de Gâvres sur la commune de Port-Louis et sécurisation du réseau d'eau potable.
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du poste de relevage de la Digue à Port-Louis pour accueillir les eaux de Gâvres.
- Poursuite des recherches d'eaux parasites par des diagnostics complets dans les secteurs de Kergouaran à Caudan, Stervins/Chell/ Pêcheurs à Riantec et le bourg complet de Gâvres.
- Poursuite des travaux pour l'augmentation de la capacité hydraulique et la refonte de la filière boue de la station d'épuration de Ploemeur.
- Renouvellement des autorisations des systèmes d'assainissement (Pont-Scorff, Plouay, Caudan et Quistinic).

6.2 Travaux réalisés en 2025

Au total en 2025, 4 km de réseaux de collecte ont été réhabilités et 8,37 km ont été renouvelés, dont 458 ml de réseau de refoulement, soit **1,08 %** du linéaire total.



Le volume de travaux réalisés sur les réseaux est en forte augmentation en 2025, notamment en raison d'opérations complexes, donc plus coûteuses mises en œuvre. Plusieurs chantiers ont démarré au dernier trimestre 2024 et n'ont été intégrés que dans les bilans 2025.

Réhabilitation de postes de refoulement ou de relevage EU :

Renouvellement des postes de refoulement eaux usées de Kergomo, Parco et Kerandré à Hennebont, Les 5 chemins à Guidel, Petit Fort Bloqué à Ploemeur, et Passerelle à Quéven.

Eaux usées - Renouvellement (8,37 km), chemisage (4 km) / extension (1,045 km) :

Rues des sources, de Kerpape et des roseaux à Larmor-Plage, Kerlivio, Place Foch, à Hennebont, La sapinière à Inzinzac-Lochrist, rue de Kerderff à Locmiquélic, Route de Plouhinec à Riantec, Kergroëz, rue Marc Moëlle, rue Laënnec à Guidel, Place Sohier, Rue Mandel, rue Camus, rue de la Patrie à Lorient, secteur Bois Pin, Kerlir, Kervam, Le Rhun, Lann er Roch à Ploemeur, Pont en Daul à Plouay, Secteur Chateaubriand à Quéven.



Travaux sur le poste de relevage Kerandré Hennebont

Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Cet indicateur correspond au taux de linéaire renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement et réhabilité hors branchements, sur les cinq dernières années par rapport au linéaire total du réseau de collecte (hors branchement). Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **1,10 %** sur la période 2021-2025.

Travaux sur réseaux et ouvrages eaux pluviales urbaines

Renouvellement de 2 023 ml de réseaux et création/extension de 3 851 ml.

Renouvellement du réseau EP rues de Kerpape et des roseaux à Larmor-Plage, Place Sohier, rue St Exupéry à Lorient, Secteur de Fort Bloqué et rue de Quéven à Ploemeur, Rue des Alliés à Plouay, Quartier de Pont Youan à Caudan, Prat Fétan à Groix, aménagement hydraulique du Parc de Kerprat à Inzinzac Lochrist, Secteur de Naval Group à Lanester, Grande rue, rue Sellier à Locmiquélic, Place de la Mairie, route de Plouhinec à Riantec.



Travaux Naval Group - Lanester

Plusieurs projets sont toujours à l'étude en matière d'eaux pluviales :

- Aménagement du vallon de Villeneuve le Bourg à Guidel (dossier Loi sur l'Eau déposé en 2024),
- Gestion des inondations du centre-ville de Lorient. La priorité est donnée à la mise en œuvre de techniques avec gestion à la parcelle et à l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Un premier chantier de désimperméabilisation a démarré fin 2024 avenue Jean Jaurès. Tous les aménagements de voirie sont désormais pensés pour infiltrer les eaux pluviales.

7 SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Les missions du service public de l'assainissement non collectif sont régies par différents textes :

Textes codifiés : code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme et de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Textes non codifiés : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (prescriptions techniques en ANC) et arrêté du 27 avril 2012 (modalités de la mission de contrôle).

Définition de l'assainissement non collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

7.2 POPULATION DESSERVIE

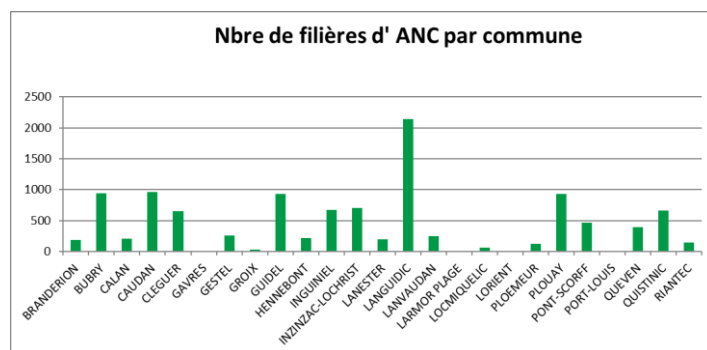
Le nombre de filières enregistrées au SPANC en 2025 était de **11 125** contre 11 094 en 2024.

79 filières restent totalement inconnues du fait de l'obstruction des propriétaires.

Evaluation du nombre d'habitants desservis (D301.0)

La population concernée par le SPANC est estimée à **25 026** habitants (INSEE 2024, taille des ménages - données 2024 utilisées).

L'estimation est basée sur le nombre de filières d'ANC recensées (contrôlées ou non) multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE par commune. Certaines filières peuvent concerner des résidences secondaires.



7.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC (D302.0)

Cet indice permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Après pondération de ces indices par la population desservie par le service de chacune des communes, l'indice de mise en œuvre globale de l'ANC est de **130/140**.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-contre. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

Le SPANC de Lorient Agglomération assure l'ensemble des prestations obligatoires et facultatives à l'exception de l'entretien des installations.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	OUI	NON	B - Éléments facultatifs du SPANC	OUI	NON
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	10
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	0	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	0	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0			

7.4 CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ANC

Ci-dessous est présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau. D'après ce classement, 43 % des filières (NA + A-) seraient à réhabiliter dans le cadre d'une vente ou dans les 4 ans suivant un contrôle de fonctionnement.

	QUALITE DES FILIERES							
2025	NA	A-	A	BF	IND	NC	N	TOTAL installations
BRANDERION	28	50	30	39	0	0	36	183
BUBRY	289	212	99	210	1	8	120	939
CALAN	32	59	36	43	0	1	38	209
CAUDAN	169	229	157	264	3	8	133	963
CLEGUER	116	177	124	165	1	4	60	647
GAVRES								0
GESTEL	27	59	59	67	2	0	44	258
GROIX	4	10	8	1	0	0	4	27
GUIDEL	132	197	206	257	9	10	123	934
HENNEBONT	42	32	38	78	3	2	17	212
INGUINIEL	191	146	80	174	1	1	80	673
INZINZAC-LOCHRIST	132	140	106	194	11	8	110	701
LANESTER	30	37	48	54	1	0	20	190
LANGUIDIC	345	513	359	620	18	8	281	2144
LANVAUDAN	58	69	35	47	0	0	39	248
LARMOR PLAGE	1	0	0	0	0	0	0	1
LOCMIQUELIC	22	15	9	7	1	2	5	61
LORIENT	3	2	0	0	0	0	3	8
PLOEMEUR	22	31	14	29	2	0	27	125
PLOUAY	180	265	146	209	5	4	122	931
PONT-SCORFF	58	86	79	130	3	2	107	465
PORT-LOUIS	2	0	0	0	0	0	0	2
QUEVEN	84	80	68	97	1	7	56	393
QUISTINIC	203	141	68	149	4	13	85	663
RIANTEC	31	46	17	34	0	1	19	148
TOTAL	2201	2596	1786	2868	66	79	1529	11125

NA : Non Acceptable

A- : Installation insuffisante, ou fonctionnement aléatoire, mais pollution non démontrée

A : Acceptable mais réservé quant au fonctionnement dans le temps

BF : Bon Fonctionnement

IND : installation indéterminée (ouvrages inaccessibles, nécessité de vérifications complémentaires)

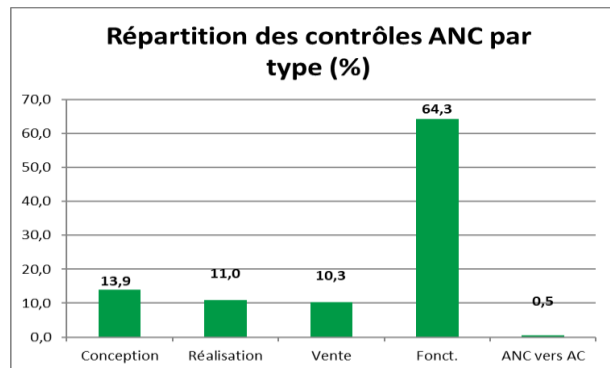
Taux de conformité des dispositifs d'ANC (P301.3)

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service est de 11 046 en 2025. **57 %** des filières sont conformes (chiffre en hausse par rapport à 2024 / 55,9%).

7.5 CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE

Les différents contrôles réalisés par le SPANC, réglementaires, sont les suivants :

- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle à l'occasion de ventes immobilières
- Contrôle lors du passage de l'assainissement non collectif au à l'assainissement collectif.



Mise aux normes

Comme dans le cadre de l'assainissement collectif, les réhabilitations de filières non conformes sont difficiles à obtenir malgré une réglementation nationale très claire qui par exemple, pour des ventes, impose une réhabilitation par les nouveaux propriétaires dans l'année qui suit l'acquisition. L'activation des pouvoirs de police des Maires doit être envisagée afin de faire évoluer les choses.

Pour mémoire, l'article L216-6 du code de l'environnement punit de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende toute pollution des eaux par déversement de substances nuisibles.

Au total, 1729 contrôles ont été réalisés par le SPANC sur l'année 2025 soit + 8,6 % par rapport à l'année 2024.

	2023	2024	2025	Evolution
Contrôles de conception	251	235	242	3,0 %
dont CU	10	13	13	0,0 %
dont PC	43	38	36	-5,3 %
dont DP	15	9	10	11,1 %
dont PA	2	2	0	-100,0 %
dont réhabilitation	181	173	183	5,8 %
Contrôles de réalisation	176	201	191	-5,0 %
Contrôles de fonctionnement	912	994	1 117	12,4 %
Contrôles ventes immobilières	144	153	179	17,0 %
Contrôles lors d'un passage de l'ANC à l'AC	4	9		-100,0 %
TOTAL	1 487	1 592	1 729	8,6 %

7.6 REHABILITATIONS DES FILIERES ANC

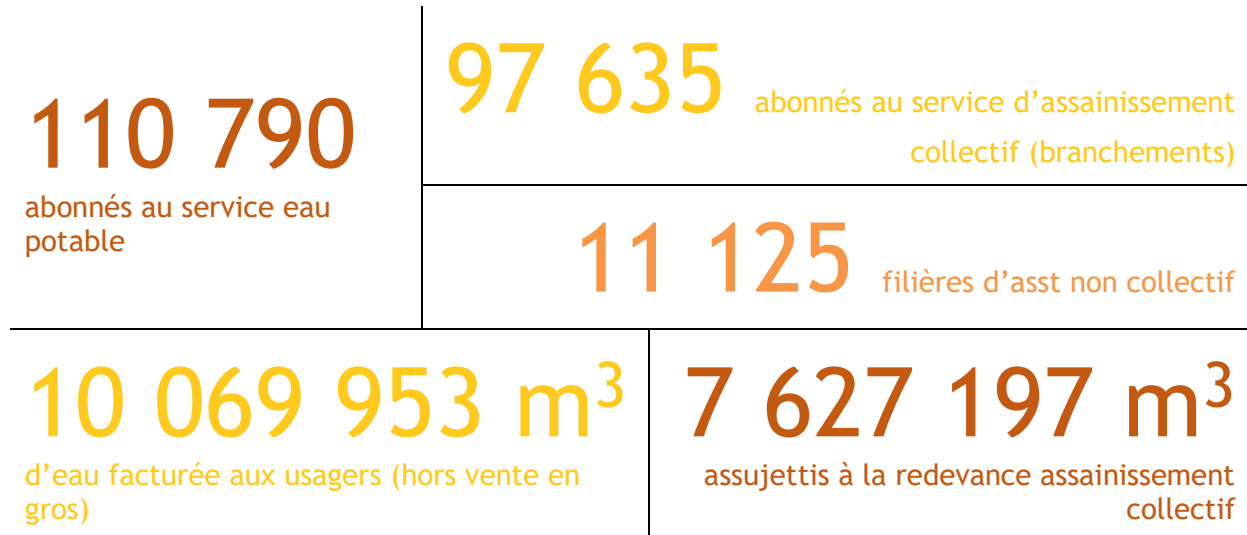
En 2024, 161 réhabilitations de filières d'ANC ont été réalisées par leurs propriétaires à l'initiative de ces derniers.

Programmes de réhabilitations groupées

Le territoire de Lorient Agglomération n'est plus éligible à ce type de programme depuis 2019.

RELATION A L'USAGER

1 CHIFFRES CLES



2 EVOLUTIONS TARIFAIRES ET CHANGEMENT DE MODE DE GESTION

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Lorient Agglomération a mis en place une tarification progressive cible sur 4 tranches pour les usagers domestiques et sur 1 tranche pour les usagers non domestiques dont l'activité professionnelle principale est recensée dans la liste des activités relevant des activités précédemment soumises au plafonnement de l'ancienne redevance pollution par l'Agence de l'Eau.

En 2025, l'Agence de l'Eau a introduit de nouvelles redevances détaillées ci-après dans les factures d'eau.

Chèques eau

En parallèle afin d'aider les usagers les plus vulnérables éligibles au FSL, un dispositif d'aide financière est également mis en œuvre, en complément des aides FSL, pour le paiement des factures d'eau.

Cette aide est versée directement par Lorient Agglomération à l'appui de l'aide FSL obtenue par l'utilisateur.

Ce dispositif, déployé depuis 2024, est traité en partenariat avec les CCAS ou les CMS en charge de la gestion des attributions d'aides FSL. En 2025, 259 demandes ont été instruites, pour un montant versé de 4 525,00 €.

Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

En 2025, Lorient Agglomération a poursuivi son dispositif d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Les associations gestionnaires de jardins partagés sont désormais également éligibles à l'attribution d'une aide individuelle par parcelle équipée d'un récupérateur.

Ainsi en 2025, 231 demandes ont fait l'objet d'une décision favorable, pour un montant global versé de 13 100 €.

Parmi les dossiers déposés 2 demandes ont concerné des jardins familiaux pour un total de 33 parcelles qui ont ainsi pu être équipées.

3 SATISFACTION DES USAGERS

Numéro vert

L'accueil téléphonique et l'envoi de mails sont fortement privilégiés par les usagers. L'accueil physique est régulier mais plus limité que précédemment.

Taux de réclamations eau potable (P155.1) et assainissement (P258.1)

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Lorient Agglomération et ses prestataires en matière d'eau ou d'assainissement, rapportées à 1 000 abonnés.

	nombre de réclamations	nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
EAU	358	110 790	3,23
ASSAINISSEMENT	112	97 635	1,15
TOTAL	470	208 425	2,26

Si les réclamations relatives à la qualité du service (odeurs, nuisances...) demeurent stables d'une année sur l'autre, on constate une tendance à une augmentation des contestations relatives aux m³ facturés notamment après calcul de dégrèvements pour fuite après compteur, avec notamment une généralisation des contestations par courriels (réception de 150 à 200 mails/jour toutes demandes ou réclamations confondues). Ces contestations portent autant sur les motifs de refus que sur le calcul des volumes restant à charge et notamment sur le doublement de la consommation moyenne de référence.

Indicateur D151.0 et P152.1 Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) pour les nouveaux abonnés est fixé à 48h au maximum. Globalement, le taux de respect des engagements est de 99,5 %, identique à celui de 2024.

4 FACTURATION DES SERVICES

4.1 QUELQUES CHIFFRES

86 888

nombre de factures de consommation d'eau et d'assainissement émises par la régie

16 825

abonnés mensualisés (régie) soit 32,80% des abonnés de la régie

6 750

émissions de factures de prestations de travaux ou de service par la régie

273

demandes de dégrèvement instruites

161

de ces demandes ont obtenu un accord

La régie concerne les communes de Brandérion, Groix, Larmor-Plage, Lanester, Languidic, Lorient et Port-Louis.

4.2 FACTURATION EAU POTABLE

Structuration tarifaire de l'eau potable

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement.
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation. La structure tarifaire est harmonisée autour de 4 tranches pour les usagers domestiques puis selon les communes d'une ou 2 tranches pour les autres consommateurs.
- Au 1^{er} janvier 2025 les redevances de l'Agence de l'Eau facturées aux abonnés sont désormais au nombre de 3 :
 - La redevance consommation d'eau potable dont le redevable est directement l'abonné, à l'instar de l'ancienne redevance pollution ;
 - La redevance de prélèvement sur la ressource en eau, auparavant supportée par Lorient Agglomération, en sa qualité de maître d'ouvrage ayant la compétence production, sans contrepartie financière de la part des abonnés ;
 - La redevance de performance des réseaux d'eau potable ; nouvelle redevance instituée par l'Agence de l'Eau calculée par cette dernière selon des paramètres techniques incluant notamment la connaissance patrimoniale du réseau par les maîtres d'ouvrage ainsi que les rendements de réseaux.

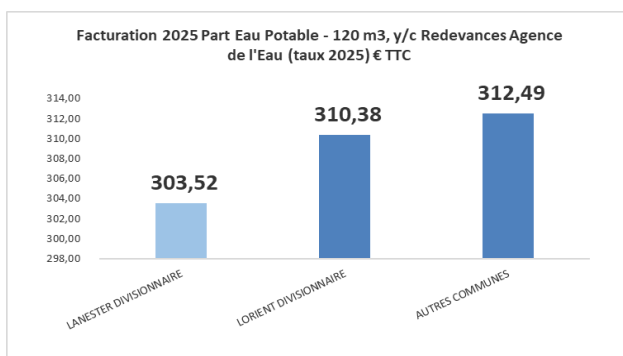
Ces deux dernières redevances doivent désormais, depuis le 1^{er} janvier 2025 apparaître obligatoirement sur les factures des abonnés qui doivent en supporter la contrepartie financière.

- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux réduit de 5,5%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération, ainsi que les tarifs des redevances de prélèvement sur la ressource en eau et de performance des réseaux d'eau potable ont été votés par le conseil communautaire du 10 décembre 2024.

Les montants des parts proportionnelles et fixes sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'investissements retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs relatifs à la réalisation de travaux et de prestations de services est actualisé annuellement en fonction du coût de revient de ces interventions. Ces tarifs sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2025 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 10 décembre 2024.



Indicateur D102 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (2025)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production - distribution) ainsi que les redevances consommation, prélèvement et performance des réseaux d'eau potable de l'Agence de l'Eau et la TVA.

Volumes d'eau potable consommés

Les volumes vendus tiennent compte des volumes facturés sur relèves réelles et des volumes estimés pour les abonnés n'ayant pas opté pour la mensualisation de leurs factures de consommation d'eau.

volumes vendus (m3)	2024	2025	Evolution
Brandérion	45 742	49 041	7,2%
Groix	140 917	147 674	4,8%
Secteur Ouest	2 477 784	2 559 563	3,3%
Larmor-Plage	520 210	408 434	-21,5%
Languidic	432 345	582 349	34,7%
Lorient	2 848 053	2 787 698	-2,1%
Lanester	1 331 412	1 347 963	1,2%
Port-Louis	122 150	118 658	-2,9%
Secteur Est	1 628 014	1 552 859	-4,6%
Secteur Nord	509 414	515 714	1,2%
TOTAL	10 056 041	10 069 953	0,1%

4.3 FACTURATION ASSAINISSEMENT

Structuration tarifaire de l'assainissement collectif et coût du service

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'entretien du branchement.
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation, la redevance assainissement. La structure tarifaire est harmonisée autour de 4 tranches de consommation.
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau a été remplacée au 1^{er} janvier 2025 par la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif. Comme pour les redevances prélèvement sur la ressource et performance des réseaux d'eau potable, elle est due par les maîtres d'ouvrage et doit être obligatoirement refacturée aux usagers à hauteur du montant supporté par les maîtres d'ouvrages. Le taux applicable est déterminé selon des paramètres techniques définis dans le cadre du contrôle effectué par les services de l'Etat dans le suivi de la conformité des systèmes d'assainissement collectif des maîtres d'ouvrages.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux de 10%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

L'ensemble des tarifs 2025 relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 10 décembre 2024.

Pour les redevances d'assainissement, les montants des parts proportionnelles et fixes sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissements retenue (PPI).

Pour les travaux et les prestations de services, les tarifs sont également actualisés annuellement en fonction du coût de revient de ces interventions.

Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif (hors CSD)

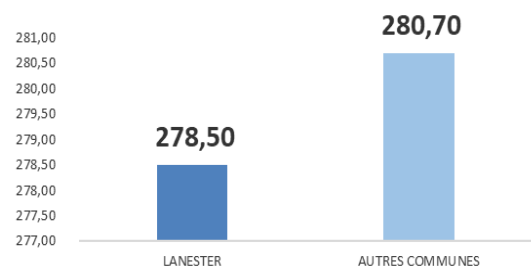
Les volumes vendus n'intègrent pas les volumes des industriels disposant d'une convention spéciale de déversement.

Indicateur D204.0 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2025)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu ainsi que la redevance de performance des systèmes d'assainissement instaurée au 1^{er} janvier 2025 par l'Agence de l'Eau, et la TVA.

volumes vendus (m3)	20
BRANDERION	31
BUBRY	30
CALAN	23
CAUDAN SAUR	177
CAUDAN régie	115
CLEGUER	65 002
GAVRES	40 808
GESTEL	69 825
GROIX	129
GUIDEL	417
HENNEBONT	658
INGUINIEL	261
INZINZAC-LOCHRIST	153
LANESTER	830
LANGUIDIC	115
LANVAUDAN	93
LARMOR PLAGE SAUR	18
LARMOR PLAGE régie	487
LOCMIQUELIC	134 573
LORIENT	2 528 109
PLOEMEUR SAUR	865 826
PLOEMEUR Régie	19 442
PLOUAY	145 114
PONT-SCORFF	105 365
PORT-LOUIS	112 265
QUEVEN	301 026
QUISTINIC	11 934
RIANTEC SAUR	179 016
RIANTEC régie	6 535

Facturation 2025 Part Assainissement Collectif - 120 m3, y/c
 Redevances Agence de l'Eau (taux 2025) € TTC



TOTAL	7 792 812	7 627 197
-------	-----------	-----------

Structuration tarifaire de l'assainissement non collectif et coût du service

La redevance annuelle (TVA à 10 %)

Prestation	Prix €HT 2024	Prix €HT 2025	Evolution
Redevance de bon fonctionnement	120,87	123,89	2,50%

Prestations	Prix €HT 2024	Prix €HT 2025	Evolution
Pour 2 logements	162,16	166,21	2,50%
Pour 3 logements	216,22	221,63	2,50%
Pour 4 logements	270,26	277,02	2,50%
Pour 5 logements	324,31	332,42	2,50%
Pour 6 logements	378,29	387,75	2,50%
De 20 à 100 EH	139,93	200,00	2,50%
De 100 à 200 EH	174,91	230,00	2,50%
Supérieur à 200EH	233,22	253,00	2,50%

Les autres tarifs (TVA à 10%)

Prestations	Prix €HT 2024	Prix €HT 2025	Evolution
Contrôle de conception -forfait	117,79	120,73	2,50%
Contrôle de réalisation installation unique	128,62	131,84	2,50%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (< 20EH)	192,96	197,78	2,50%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (>20EH)	618,79	634,26	2,50%

4.4 SUIVI DES IMPAYES

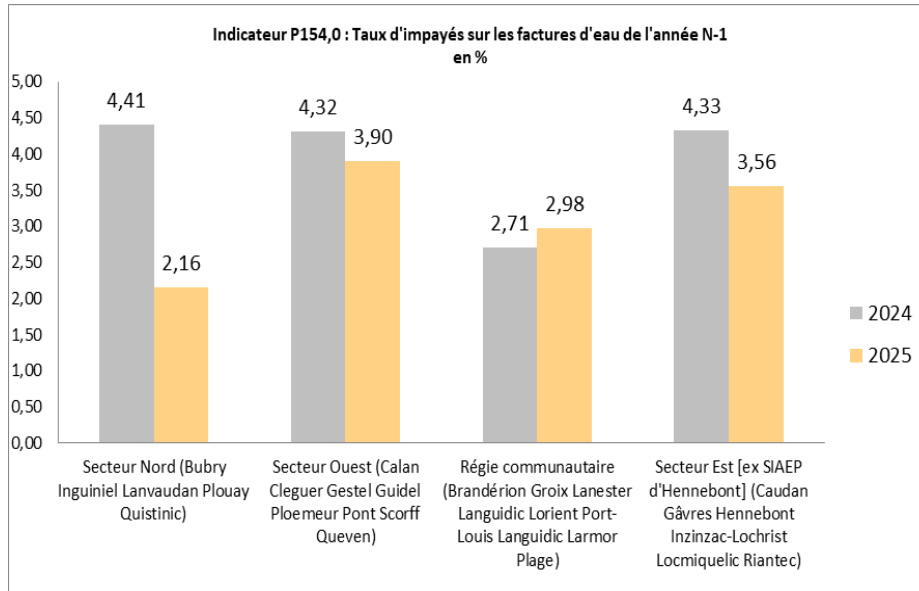
Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Secteur de la régie (Brandérion - Groix -Lanester - Languidic - Larmor-Plage, Lorient et Port-Louis)

323 dossiers du Fonds Solidarité Energie ont été instruits pour la somme de 59 988,01 € sur ces communes.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0 et P257.0)

Avec la facture unique, il est difficile d'établir les taux d'impayés spécifiques à l'assainissement. L'indicateur P257.0 « taux d'impayés » pourra être considéré comme identique à celui de l'eau potable.



L'analyse des impayés, au 31 décembre 2025, porte sur les factures de redevances d'eau et d'assainissement collectif hors vente en gros, émises sur l'exercice 2024, à l'exclusion des factures en situation d'impayés concernant les exercices comptables antérieurs

De même, sont également exclues les factures relatives aux travaux et prestations diverses ainsi que les factures relatives aux redevances des services d'assainissement non collectif

L'analyse agrège les données tous modes d'exploitation confondus (régie communautaire et prestataires privés).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, avec la fin des dernières délégations de services publics, sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération, l'intégralité des redevances d'eau et d'assainissement collectif sont des recettes publiques.

Sur 2025, on constate que le taux de recouvrement global est meilleur que les années précédentes.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

1 CHIFFRES CLÉS (€TTC)

2,53 à 2,60 € prix du service d'eau potable au m³ pour 120 m³	0,474 € redevance Agence de l'eau au m³ (soit 60,46 €/120m³)
	2 751,83 € coût moyen d'un branchement eau potable
2,32 à 2,34 € prix du service d'assainissement au m³ pour 120 m³	3 173,40 € coût d'un branchement assainissement collectif
136,28 € coût d'un contrôle de bon fonctionnement d'assainissement non collectif	

2 ÉLÉMENTS DE LA DIRECTION

2.1 BUDGET EAU POTABLE 2025

Montants en €HT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'investissement	10 824 485,91 €	15 319 613,33 €	41,53%
<i>dont réalisation de travaux</i>	<i>6 433 429,65 €</i>	<i>7 678 397,38 €</i>	<i>19,35%</i>
Dotation aux amortissements	5 361 115,92 €	5 469 657,32 €	2,02%
Recettes d'investissement	15 358 124,75 €	13 912 032,47 €	-9,42%
Dépenses de fonctionnement	23 234 465,66 €	28 149 290,84 €	21,15%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	<i>282 049,72 €</i>	<i>262 056,84 €</i>	<i>-7,09%</i>
Recettes de fonctionnement	27 274 175,50 €	32 824 413,69 €	20,35%
<i>dont vente d'eau</i>	<i>20 807 740,97 €</i>	<i>24 019 546,23 €</i>	<i>15,44%</i>
<i>dont vente d'eau en gros et vente d'eau brute</i>	<i>1 249 759,36 €</i>	<i>1 980 509,84 €</i>	<i>58,47%</i>
<i>dont redevance consommation eau potable (2025)</i>	<i>1 360 769,36 €</i>	<i>1 985 168,18 €</i>	<i>45,89%</i>
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	3 170 806,78 €	4 851 605,43 €	53,01%

Le montant des recettes de fonctionnement 2025 correspond au montant facturé auprès des usagers pour leur consommation d'eau. L'évolution de ces recettes tient compte d'un léger fléchissement de la consommation en 2023 (facturés en 2024) ; ce léger fléchissement est partiellement compensé par l'évolution des tarifs dans le cadre de la poursuite de la convergence tarifaire.

En investissement, les dépenses 2025 correspondent pour l'essentiel au maintien des investissements pour la réalisation d'une nouvelle usine d'eau potable sur le territoire de la commune de Ploemeur et la poursuite du renouvellement des réseaux.

Dette

Montants en €HT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dette en capital au 31/12	30 610 000,00 €	30 974 000,00 €	1,19%
Annuité de remboursement en capital	2 983 831,81 €	1 627 019,86 €	-45,47%
Annuité de remboursement en intérêts	530 113,73 €	665 435,00 €	25,53%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	3,66 ans	3,34 ans	

L'amélioration de l'évolution de l'encours de la dette est pour l'essentiel due à la réalisation de remboursements anticipés ; ce qui permet de contenir la durée d'extinction de la dette dans une durée raisonnable et de maintenir la qualité du budget annexe de l'eau afin de pouvoir supporter la hausse future des investissements à venir, non seulement pour maintenir le taux de renouvellement des réseaux, mais également dégager des marges de manœuvre suffisantes pour supporter les futurs coûts liés à la création d'une nouvelle usine de potabilisation en remplacement de deux unités de production qui sont en fin de vie ainsi qu'à l'adaptation de l'ensemble des autres unités de production au respect des nouvelles contraintes réglementaires et environnementales.

2.2 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

En 2025, les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 ont progressé plus rapidement que l'inflation en raison essentiellement des surcoûts consécutifs à la hausse des produits de traitement et à une augmentation du poste « maintenance / réparation » concernant les pompes et autres matériels d'exploitation dont le parc est un peu vieillissant.

Montants en €HT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'investissement	14 635 681,28 €	18 025 259,02 €	23,16%
<i>dont réalisation de travaux</i>	8 879 669,72 €	10 265 588,98 €	15,61%
Dotation aux amortissements	5 135 984,77 €	5 460 587,15 €	6,32%
Recettes d'investissement	19 042 180,62 €	12 972 243,21 €	-31,88%
Dépenses de fonctionnement	16 663 090,98 €	18 938 582,25 €	13,66%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	2 497,85 €	1 648,37 €	-34,01%
Recettes de fonctionnement	19 117 389,90 €	24 604 819,63 €	28,70%
<i>dont redevance assainissement et performance des syst. AC</i>	11 277 997,67 €	12 202 914,37 €	8,20%
<i>dont redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC)</i>	693 803,72 €	857,51 €	-99,88%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	2 643 827,35 €	4 205 266,79 €	59,06%

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, celles-ci ont surtout porté sur le renouvellement des réseaux d'eaux usées et le démarrage des travaux de réalisation de la nouvelle station d'épuration de Ploemeur.

Dette

Montants en €HT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dette en capital au 31/12	37 943 000,00 €	38 635 000,00 €	1,82%
Annuité de remboursement en capital	2 914 860,66 €	2 211 542,69 €	-24,13%
Annuité de remboursement en intérêts	775 302,75 €	864 934,37 €	11,56%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	6,49 ans	4,26 €	

Malgré la progression des investissements réalisés, l'évolution de la dette est contenue afin de pouvoir faire face aux futurs investissements particulièrement conséquents qui devront être réalisés pour rendre l'ensemble des systèmes d'assainissement collectif conforme à la réglementation nationale et européenne.

2.3 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2025

Montants en €HT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'investissement	- €	- €	
Dotation aux amortissements	- €	- €	
Recettes d'investissement	43 309,48 €	43 362,12 €	0,12%
Dépenses de fonctionnement	316 989,55 €	329 350,93 €	3,90%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	1 230,86 €	513,60 €	-58,27%
Recettes de fonctionnement	368 844,99 €	378 470,12 €	2,61%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	95 164,92 €	92 481,31 €	-2,82%

Le budget assainissement non collectif n'a aucun encours de dette.

Les dépenses de fonctionnement concernent pour l'essentiel le paiement des agents en charge du contrôle des usagers du SPANC (contrôle de conception, de réalisation et du bon fonctionnement des installations privées ainsi que des contrôles réglementaires lors des cessions immobilières).

Cependant, le coût de ces prestations permet difficilement d'assurer l'équilibre global de ce budget et ceci se traduit par une dégradation de l'excédent global de clôture de ce petit service.

2.4 BUDGET ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES 2025

La gestion des eaux pluviales urbaines est un service public à caractère administratif ; à ce titre, les imputations budgétaires liées à l'exercice de cette compétence sont intégrées au budget général de l'Etablissement (M57 - fonction 7 - sous-fonction 731 - politique de l'eau).

En 2025, les dépenses et recettes éventuelles sont cependant identifiables sur la rubrique analytique 7313 de la sous-fonction 731.

Montants en €HT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'investissement	€ 2 128 959,58	€ 3 800 098,86	78,50%
Recettes d'investissement	€ 489 989,19	€ 237 870,93	-51,45%
Dépenses de fonctionnement	€ 576 416,24	€ 728 795,00	26,44%
Recettes de fonctionnement	€ 83 637,50	€ 300 467,54	259,25%

Montants en €HT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Dépenses d'investissement	2 128 959,58 €	3 800 098,86 €	78,50%
Recettes d'investissement	489 989,19 €	237 870,93 €	-51,45%
Dépenses de fonctionnement	576 416,24 €	728 795,00 €	26,44%
Recettes de fonctionnement	83 637,50 €	300 467,54 €	259,25%

Les recettes d'investissement titrées en 2025 correspondent aux offres de concours de communes pour la réalisation de certains projets.

Exceptionnellement des travaux de réseaux d'Eaux Pluviales ont été réalisés pour le compte d'une entreprise privée en raison de la spécificité du terrain, ce qui explique la recette de fonctionnement constatée en 2025.

La gestion de la dette sur le budget principal étant globalisée, il n'existe pas d'affectation analytique de la dette dédiée au financement des dépenses d'investissement réalisées au titre du programme de travaux des eaux pluviales urbaines.

S'agissant du financement des dépenses de fonctionnement de ce service public, celui-ci est assuré par le budget principal. Le montant global des dépenses correspond au montant des rémunérations des communes pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine eaux pluviales urbaines confié par convention.

3 ÉLÉMENTS FINANCIERS DES DÉLÉGATAIRES

Depuis 2022, il n'y a plus de délégations de services publics sur le territoire de Lorient Agglomération. Les services publics d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) sont gérés par Lorient Agglomération, soit en direct, via ses services en régie, soit par un exploitant privé dans le cadre d'un marché public de prestations de services.

À SUIVRE EN 2026...

Le Plan de Résilience Eau constituant depuis 2023, la feuille de route de la Direction Eau et Assainissement, les principaux chantiers qui seront travaillés au cours de l'année 2026 dans le cadre de la mise en œuvre des 48 actions décrites dans le document, seront les suivants :

- La mise en service de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur,
- La poursuite de l'actualisation du schéma directeur eau potable, incluant des études d'adaptation des filières de traitement d'eaux souterraines, vis-à-vis des métabolites pertinents notamment, mais également un volet modélisation des réseaux de distribution,
- La poursuite des études relatives à la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable de Langroise dans l'attente de la construction d'une nouvelle usine,
- La poursuite des renouvellements de réseaux eau potable,
- La validation par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau des 17 plans d'actions produits à l'été 2025, pour la remise en conformité des systèmes d'assainissement qui le nécessitent et l'engagement des actions (diagnostics de réseaux, renouvellements de réseaux et travaux d'augmentation de la capacité hydraulique des stations d'épuration de de Lorient et de Groix), la finalisation des travaux de la station de Ploemeur, ainsi que la poursuite des études et travaux de raccordement de la commune de Gâvres sur la station d'épuration de Riantec,
- Le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'équipements permettant l'utilisation d'eaux usées traitées à la sortie de la station d'épuration de Ploemeur pour couvrir des usages d'arrosage (golf de Ploemeur) et des usages urbains,
- La déclinaison par commune du schéma directeur des eaux pluviales urbaines et la promotion d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales à l'échelle communautaire,
- L'aboutissement de la convergence tarifaire, objectif des transferts de compétences, actés en décembre 2010 et la mise en œuvre d'une grille tarifaire unique, progressive, sur toutes les communes,
- La mise en œuvre de la facturation électronique pour les usagers professionnels,
- La poursuite des actions visant à la sobriété des usages de l'eau,
- Le déploiement d'un outil permettant d'évaluer la résilience du territoire en matière d'eau et d'assainissement.

ANNEXES

Annexe 1 : Travaux réalisés en 2025 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (EU et EP)

Annexe 2 : Tarifs 2025 - délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2024

Annexe 3 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2025

Annexe 4 : Bilan de mise en œuvre du Plan de Résilience Eau au 26 juin 2026 (activité 2025)

ANNEXE 1

Travaux réalisés en 2025 sur les réseaux AEP, EU, EP

Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2025

Commune	Lieu des travaux	Nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt (s)
BUBRY	Kerboudehel	Renouvellement	50 PEHD	140	3
BUBRY	Kergal Berbogne	Renouvellement	50 PEHD	620	26
BUBRY	Kergal Berbogne	Renouvellement	63PEHD	422	
BUBRY	Kergal Berbogne	Renouvellement	125 PEHD	30	
BUBRY	Kergal Berbogne	Renouvellement	200 PEHD	5518	
CAUDAN	Kerbihan	Renouvellement	40 PEHD	168	1
CAUDAN	Kerbihan	Renouvellement	63 PEHD	88	3
CAUDAN	Kerbihan	Renouvellement	75 PEHD	935	3
GAVRES					
GROIX	Prat Fetan	Renouvellement	40 PEHD	25	11
GROIX	Prat Fetan	Renouvellement	63 PEHD	105	
GROIX	Prat Fetan	Renouvellement	75 PEHD	70	
HENNEBONT	Place Foch	Renouvellement	100 Fonte	65	44
HENNEBONT	Saec Figuier Kercroch	Renouvellement	90 PEHD	220	16
INGUINIEL	Hirondelles Kerhouarné	Renouvellement	40 PEHD	440	26
INGUINIEL	Hirondelles Kerhouarné	Renouvellement	50 PEHD	370	
INGUINIEL	Hirondelles Kerhouarné	Renouvellement	63 PEHD	20	
INGUINIEL	Hirondelles Kerhouarné	Renouvellement	110 PEHD	10	
INGUINIEL	Hirondelles Kerhouarné	Renouvellement	180 PEHD	1970	
INZINZAC LOCHRIST	Sapinière Jouhaux	Renouvellement	63 PEHD	105	10
INZINZAC LOCHRIST	Sapinière Jouhaux	Renouvellement	90 PEHD	40	
INZINZAC LOCHRIST	Sapinière Jouhaux	Renouvellement	100 Fonte	65	
LANESTER	ANRU Kerfréhour	Renouvellement	100 Fonte	130	6
LANGUIDIC	Rue de Fetan Berr	Renouvellement	150 Fonte	290	8
LOCMIQUELIC	Kersabiec Kergatamignan	Renouvellement	250 PEHD	2600	7
PORT-LOUIS					
RIANTEC	impasse du presbytère	Renouvellement	63 PEHD	70	5
RIANTEC	Villemarion	Renouvellement	200 Fonte	224	27
CLEGUER	Kerhouel-Keradenec-Kergurh	Renouvellement	40 PEHD	100	2
		Renouvellement	63 PEHD	1500	17
		Renouvellement	75 PEHD	400	
GUIDEL	Kergroez	Renouvellement	50 pehd	120	27
		Renouvellement	63 Pehd	5	
		Renouvellement	75 PEDH	150	
		Renouvellement	100 Fonte	130	

	Rue Laennec	Renouvellement	100 Fonte	324	30
		Renouvellement	63 Pehd	17	
LARMOR-PLAGE	Rue des Roseaux et Kerguélen	Renouvellement	200 Fonte	723,5	51
		Renouvellement	100 Fonte	6	
LORIENT	Bois du château				
	Bollardière	Renouvellement	150 fonte	85	3
		Renouvellement	300 fonte	20	
		Renouvellement	500 fonte	190	
		Renouvellement	630 acier	36	
	Rue de la Patrie	Renouvellement			36
	Rue Moulin du ter	Renouvellement	150 fonte	210	1
	Parc Jules Ferry Estacade	Renouvellement	250 fonte	248	23
	Impasse Pelletan	Renouvellement			2
PLOEMEUR	Bois Pins				
	Tranche1	Renouvellement	100 Fonte	430	82
		Renouvellement	150 Fonte	560	
	Tranche 2	Renouvellement	63 PEHD	385	41
		Renouvellement	100 Fonte	175	
	KERLIR - Kervam - Le Rhun	Renouvellement	50 PEHD	84	25
		Renouvellement	63 PEHD	110	
		Renouvellement	75 PEHD	41	
		Renouvellement	160 PVC	544	
		Renouvellement	180 PEHD	464	
	Rue de QUEVEN	Renouvellement	63 PEHD	24	19
		Renouvellement	100 Fonte	320	
	Lann er Roch	Renouvellement	50 PEHD	172	11
PLOUAY	Questenen - Plaine	Renouvellement	75 PEHD	2230	
	Pont en daul	Renouvellement	75 PEHD	205	1
PONT-SCORFF	Route d'Arzano - RD 6	Renouvellement	50 PEHD	170	14
		Renouvellement	110 PEHD	6	
		Renouvellement	125 PEHD	140	
		Renouvellement	140 PEHD	35	
		Renouvellement	160 PEHD	3900	
	Chemin des fées	Renouvellement	63 PEHD	78	7
QUEVEN	Quartier Chateaubriand	Renouvellement	50 PEHD	70	54
		Renouvellement	63 PEHD	147	34
		Renouvellement	75 PEHD	780	
		Renouvellement	100 Fonte	405	
		Renouvellement	150 Fonte	280	

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux usées 2025

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt
BUBRY					
CAUDAN	Montagne du Salut	Extension	75 PEHD	162,6	2
CAUDAN	Montagne du Salut	Extension	200 Polypro	31,5	
GAVRES					
GROIX	Lomaria chemisage 2024	Chemisage	150 AC	1186	46
GROIX	Kermario	Extension	200 PVC	115	3
HENNEBONT	Kerlivio	Renouvellement	200 polypro	40	
HENNEBONT	Place Foch	Renouvellement	200 Grès	338	43
HENNEBONT	Halage	Extension	280 PEHD	544	0
HENNEBONT	Saec Figuier Kercroch	Renouvellement	200 polypro	278	18
HENNEBONT	PR Kergomo	Renouvellement			
HENNEBONT	PR Parco	Renouvellement			
HENNEBONT	Kérandré	Renouvellement	200 Polypro	445	9
HENNEBONT	PR kérandré	Renouvellement			
INGUINIEL					
INZINZAC LOCHRIST	Sapinière Jouhaux	Renouvellement	200 Polypro	240	11
INZINZAC LOCHRIST	Ambroise Croizat	Extension	200 Polypro	192	1
LANESTER	ANRU Kerfréhour	Renouvellement	200 PVC CR16	365	7
LOCMIQUELIC	Kerderff	Renouvellement	200 Polypro	270	41
RIANTEC	impasse du presbytère	Renouvellement	200 grès	80	5
RIANTEC	Rte de Plouhinec	Chemisage	200 AC	1133	0
GUIDEL	KERGROEZ	Renouvellement	160 polypro		16
GUIDEL		Renouvellement	200 polypro	360	
GUIDEL		Chemisage		155	
GUIDEL	Rue Moello	Renouvellement	200 PP	87	
GUIDEL	PR 5 chemins				
GUIDEL		Renouvellement	200 PP	265	30
GUIDEL	Rue Laennec	Refoulement	160 PVC	30	
LARMOR PLAGE		Renouvellement	200 PP	933,5	70
LARMOR PLAGE	Rue des Kerpape et des roseaux	Refoulement	160 Pehd	194	
LARMOR PLAGE		Refoulement	140 Pehd	234	
LARMOR PLAGE		Chemisage	200 Amiante	98	
LORIENT	Bois du Château				
LORIENT	Impasse Pelletan	Renouvellement	200 PP	118	5
LORIENT	Place Sohier	Renouvellement	200 PP	228	9
LORIENT	Camus, Le Pan, Mandel, Couturier	Chemisage	250 Grès	900	
LORIENT		Renouvellement	250 Grès	81,25	

LORIENT	Rue de la Patrie	Renouvellement	200 PP	60	6
PLOEMEUR	Bois Pins				
PLOEMEUR	Tranche1	Renouvellement	160 polypro		75
PLOEMEUR		Renouvellement	200 polypro	1000	
PLOEMEUR	Tranche2	Renouvellement	160 polypro		50
PLOEMEUR		Renouvellement	200 polypro	585	
PLOEMEUR	KERLIR - Kervam - Le Rhun	Renouvellement	160 PVC		13
PLOEMEUR		Renouvellement	315 PVC	27	
PLOEMEUR		Renouvellement	200 POLYPRO	680	
PLOEMEUR	Lann er Roch	Renouvellement	200 PVC	5	
PLOEMEUR		Renouvellement	200 POLYPRO	96	
PLOEMEUR		Renouvellement	160 POLYPRO		8
PLOEMEUR	PR petit Fort Bloqué	Renouvellement			
PLOEMEUR	Kerihuer	Chemisage		517	
PLOUAY	Pont an daul	Renouvellement	200 PVC	5	
PLOUAY		Renouvellement	315 PVC	45	
PLOUAY		Renouvellement	200 FD	50	
PLOUAY		Renouvellement	300 FD	115	
PLOUAY		Renouvellement	400 FD	140	
QUEVEN	PR Passerelle	Renouvellement			
		Renouvellement	160 polypro		6
QUEVEN	Quartier Chateaubriand	Renouvellement	200 polypro	975	
		Chemisage		24	2

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux pluviales - 2025

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur ml	commentaires / observations
BRANDERION	Rue Le cam	Dévoisement	315	50	
CAUDAN	Pont Youan phase 3 et 4	création réseaux	315	75	
CAUDAN	Pont Youan phase 3 et 4	création réseaux	250	170	
CAUDAN	Pont Youan phase 3 et 4	création réseaux	200	43	
CAUDAN	Pont Youan phase 3 et 4	création réseaux	125	22	Pavés drainants 1142m2
GROIX	Prat Fétan	création réseaux	160	80	
GROIX	Prat Fétan	création réseaux	250	40	
GROIX	Prat Fétan	création réseaux	300	30	Noues et
GROIX	Prat Fétan	création réseaux	400	4	parking terre/pierre
HENNEBONT	Rue Tual	Extension	160	57	
HENNEBONT	Rue Tual	Extension	200	16	noues et paves drainant
HENNEBONT	Rue de Kérandré	Extension	200	66	
HENNEBONT	Rue de Kérandré	Extension	300	16	noues et paves drainant
HENNEBONT	carrefour Rue Joffre et Liberté	Renouvellement	250	6	
HENNEBONT	Léonard de Vinci	Extension	200	18	
INGUINIEL	Impasse des fauvettes	Extension	250	11	
INZINZAC LOCHRIST	Impasse du Lavoir	Renouvellement	200	30	
INZINZAC LOCHRIST	kerprat	Extension	400	86	
INZINZAC LOCHRIST	kerprat	Extension	300	210	
INZINZAC LOCHRIST	kerprat	Extension	315	25	
INZINZAC LOCHRIST	kerprat	Extension	250	40	Création bassins tampon
LANESTER	Naval group	Renouvellement	600	20	
LANESTER	Naval group	Renouvellement	800	160	

LANESTER	Naval group	Renouvellement	1200	35	
LANESTER	Naval group	Renouvellement	T150	280	
LANESTER	Rue Robespierre	Extension	200	55	
LOCMIQUELIC	Grande rue	Extension	160	215	
LOCMIQUELIC	Grande rue	Extension	250	40	pavés drainants
LOCMIQUELIC	Grande rue	Extension	315	275	Tranchée drainante
LOCMIQUELIC	51 rue sellier	Renouvellement	300	2	suite à casse réseau
LOCMIQUELIC	24 rue François Le Levé	Renouvellement	300	1	suite à casse réseau
LANGUIDIC	Impasse du Moulin, kergonan	Renouvellement	puisard		Puisard gros volume
PORT LOUIS	36 Rue de la Digue	Renouvellement	300		Clapet elastomère
RIANTEC	33 rue du Riant	Extension	200	30	
RIANTEC	Rue de la Grève	Renouvellement	300	3	Création regard/Clapet
RIANTEC	26 b route de Plouhinec	Renouvellement	300	8	
RIANTEC	Place de la mairie	Renouvellement	400	10	
RIANTEC	Place de la mairie	Renouvellement	500 PRV	230	
RIANTEC	Place de la mairie	Renouvellement	800 béton	150	
RIANTEC	Place de la mairie	Renouvellement	1100*550	30	total EP rue de la Mairie
CLEGUER	Rue du Pont Person	Extension	200	15	
GESTEL	Impasse de Kerlédan	Création de noues		30	Création de 3 noues (30 ml x 2,5 ml x 0,3 m)
	11 rue de Brocéliande	Extension	200	3	Création d'une grille
GUIDEL	Rue du Général de Gaulle	Extension	200	10	Raccordement d'une grille existante
LARMOR PLAGE	Rue des Kerpape et des roseaux	Renouvellement	400 PVC	400	
LARMOR PLAGE	Rue des Kerpape et des roseaux	Renouvellement	400 Fonte	47	
LARMOR PLAGE	Rue des Kerpape et des roseaux	Renouvellement	300 Fonte	21,5	
LARMOR PLAGE	2 rue de la Brise	Renouvellement	300	1	Réparation
LARMOR PLAGE	Lotissement des 3 pierres	Renouvellement	300	1	Réparation

LARMOR PLAGE	20Av Shuman	Extension	200	3	Réparation
LARMOR PLAGE	5 rue Quélisoy village	Renouvellement	200	1	Réparation
LARMOR PLAGE	Rue de Quéhello	Renouvellement	200	2	Réparation
LORIENT	Rues Mazé et Sangnier	Extension	200	6	Travaux de désimperméabilisation et création
LORIENT	Bd de la République	Extension	300 et 200	34	Création d'une noue tout le long du Boulevard et création
LORIENT	St Exupéry (partie voirie)	Création de noues			Création d'une noue
LORIENT	St Exupéry (partie réseaux)	Extension	300	130	Création d'un réseau
LORIENT	Quai de Rohan	Extension	250	4	Création grilles pour plateau
LORIENT	Rue Jean Marie Toulliou	Réparation	250	2	Réparation réseau
LORIENT	Rue du Port	Extension	200	17	Création pour grille
LORIENT	Place Yann Sohier	Renouvellement	250 PVC	100	
LORIENT	Place Yann Sohier	Renouvellement	315 PVC	75	
PLOEMEUR	Fort Bloqué - Place des Goemoniers	Extension	250 et 125	221	Création de réseau EP et d'une noue
PLOEMEUR	Fort Bloqué - giratoire RD152- RD162E	Extension	250	49	Travaux en cours
PLOEMEUR	15 rue des Kaolins	Réparation			Réparation réseau
PLOEMEUR	Impasse de Pont Er Dolic	Réparation			Réparation réseau
PLOEMEUR	Rue de Quéven	Extension	300	78	
PLOEMEUR	14 rue des Flandres	Réparation			Réparation regard
PLOUAY	22 rue Lann Justice	Extension	200	5	Création de deux grilles
PLOUAY	Aménagement de la rue des Alliées et des rues adjacentes	Extension	125 à 300	1652	Travaux en cours, réseau en moins par rapport au DQE
PONT-SCORFF	Rue du Général de Langle de Carry	Renouvellement	300		Travaux à prévoir avant la fin de l'année
PONT-SCORFF					

ANNEXE 2

Tarifs 2025 - délibération du Conseil communautaire du 10/12/2024 (extraits)

Lorient Agglomération
Direction eau et assainissement

PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarifs à compter du 1er janvier 2025

COMMUNES	PART FIXE ANNUELLE (€HT)	PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)			
	2025	2025			
		0-30 m3	31-70 m3	71-110 m3	> 110 m3
Lanester	50,00	1,20	1,76	1,81	1,85
<u>POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES :</u> Brandérion, Bubry, Calan,Caudan, Cléguer, Gavres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebon, Inzinzac-Lochrist, Inguiniel, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquelic, Lorient, Plouay, Ploemeur, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic, Riantec					1,87
<u>Toutes les communes :</u> Industriels titulaires d'une convention spéciale de déversement	500,00	tarifs en vigueur dans sa commune			
<u>Toutes les communes :</u> Logements non raccordés au réseau d'eau potable, mais raccordés au réseau d'eaux usées	Tout logement non raccordé au réseau d'eau potable, mais raccordé au réseau d'assainissement collectif, se verra facturer, outre la part fixe, un forfait de 80m³ / logement aux tarifs en vigueur dans sa commune.				

Lorient Agglomération
 Direction Eau et Assainissement

PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'EAU POTABLE
 Tarifs HT à compter du 1er janvier 2025

COMMUNES	TYPES D'USAGERS	PART FIXE ANNUELLE (€HT)										PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)			
		abonnement compteur divisionnaire 15 mm	abonnement compteur 12 à 20 mm	abonnement compteur 25 - 50 mm	abonnement compteur 60-80 mm	abonnement compteur 100 mm	abonnement compteur 150 mm	abonnement compteur 200 mm	abonnement compteur 300 mm	abonnement compteur 400 mm	abonnement compteur combinés	0 - 30 m3	31 - 70 m3	70 - 110 m3	>110 m3
USAGERS DOMESTIQUES															
Lanester	Tout usager domestique	65,00	70,00	150,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	cumul d'abonnements en fonction des compteurs constituant le compteur combiné	0,990	1,630	1,680	1,730
Lorient	Tout usager domestique	70,00	70,00	150,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00		0,990	1,630	1,680	1,730
<u>POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES</u> : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gâvres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac-Lochrist Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquélic, Plouay, Ploemeur, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Riantec, Quistinic.	Tout usager domestiques y compris ceux bénéficiant de tarifs de couleurs avant le 01-01-2012		70,00	150,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00		0,990	1,630	1,680	1,730
USAGERS NON DOMESTIQUES															
Guidel Languidic Plouay Caudan Hennebont	Tarifs jaunes - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		700,00									1,592			
Pont-Scorff Languidic	Tarifs verts - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		700,00									1,592			
Toutes les communes	Tout usager non domestique à l'exception de ceux bénéficiant de tarifs de couleurs		70,00	150,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	cumul d'abonnements en fonction des compteurs constituant le compteur combiné	1,350	1,630		
USAGERS SPECIFIQUES															
Toutes les communes	Bornes de puisage		0,00									1,730			
Toutes les communes	Vente en gros											0,760			

ANNEXE 3

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2025 -

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2025 varie de **5,07 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,71 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive

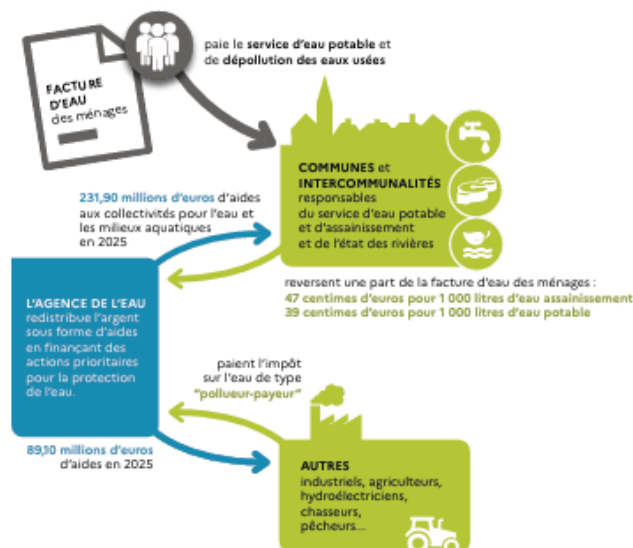
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2026

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Loire-Bretagne.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroeconomiques et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux. L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12^e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12^e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège**AGENCE DE L'EAU**

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation**ARMORIQUE**

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation**MAINE-LOIRE-Océan**

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 48 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation**CENTRE-LOIRE**

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation**POITOU-LIMOUSIN**

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation**ALLIER-LOIRE AMONT**

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>

**TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES**

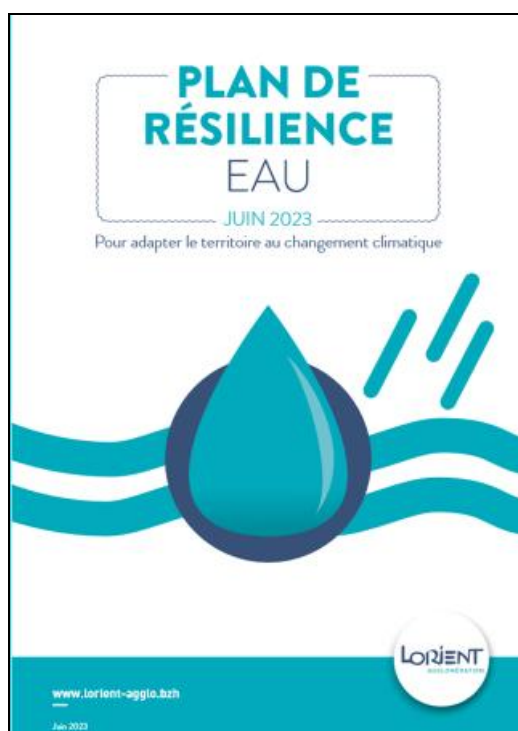
Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>

ANNEXE 4

Bilan 2025 du Plan de Résilience Eau (comité de suivi du 26/06/26)



Bilan 2025 et perspectives 2026



Projet abouti



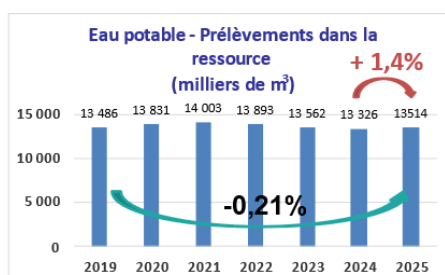
Projet en cours



Projet programmé en 2026



Projet non commencé ou suspendu



Des prélèvements repartis à la hausse en 2025

Bilan 2025 et perspectives 2026

PLAN DE RESILIENCE EAU



**ENJEUX EAU et
URBANISME**

AXE 1

Gouvernance - Planification Transversalité

OBJECTIF 1.1: Définir des orientations stratégiques pour l'eau dans les documents de planification

-  Etude capacité d'accueil du territoire / enjeux Eau
-  Séminaire Eau et Urbanisme à l'ABE le 24 septembre 26

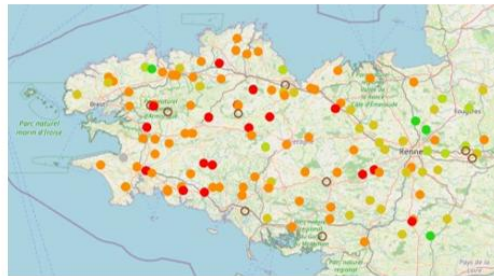
OBJECTIF 1.2: Renforcer la gouvernance à l'échelle des bassins versants

-  Création de la ZAES Laïta
-  Nouvel arrêté cadre sécheresse (cf carte ci-après), et point de situation

AXE 1

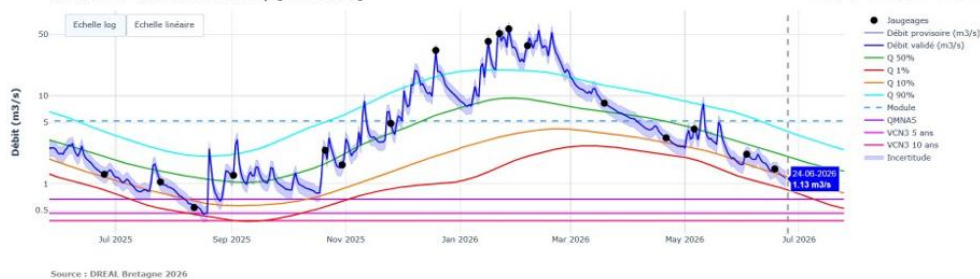
Gouvernance - Planification Transversalité

Situation des ressources en eau en
Bretagne au 25/06/26



Extrait www.hydrologiebretagne.fr

J5102210 - Le Scorff à Plouay [Pont Kerlo]



AXE 1

Gouvernance - Planification Transversalité

OBJECTIF 1.3: Partager les enjeux de l'eau dans les politiques publiques de LA

- ▶ Poursuite et renforcement des échanges entre directions de LA sur les enjeux de l'eau
- ▶ Revues de projets multithématiques (CAE, Santé Environnement), Economie circulaire)
- ▶ Mise à jour du PCAET (volet adaptation renforcé) ; diagnostic en 2025
- ▶ Accompagnement d'écoles du territoire (santé)

 Volet animation PREau / Service civique

 Modalités de diffusion et animation autour de l'Atlas de la résilience à définir (ALOEN).

Bilan 2025 et perspectives 2026

PLAN DE RESILIENCE EAU



**GESTION INTEGREE DES
EAUX PLUVIALES,**
une notion transversale
dans les différents axes

AXE 1

Gouvernance - Planification Transversalité

OBJECTIF 1.1: Définir des orientations stratégiques pour l'eau dans les documents de planification

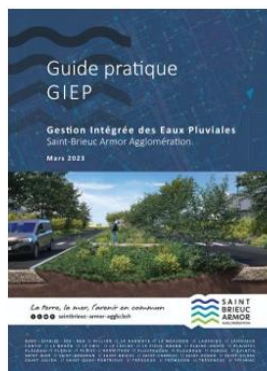
La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

- ▶ **Intégration d'enjeux GIEP ambitieux** dans les PLU à l'occasion des modifications ou révisions de PLU (article G2 + ajout coef. de biotope)
 - 14 PLU ayant intégré des objectifs GIEP ambitieux
 - 2 en cours d'intégration
 - 18 PLU avec des coefficients de biotope ou de pleine terre.
- ▶ Participation au réseau REDAGIEO – actualité sur le réseau
- ▶ Réalisation d'un **guide de la GIEP 2025 / 2026, intégration au règlement de service GEPU**
- ▶ Formation des agents et élus / rencontres- visites de chantiers exemplaires (2^{ème} semestre 2026 ? Ou début 2027)

AXE 1

Gouvernance - Planification Transversalité

Un guide pratique GIEP pour 2026
 Puis des formations élus et techniciens



Nous :

> 1. Visite d'ouvrages

Cléguer - Kershoppe

Qualité de l'ouvrage	Présentable
Présence de plans	Non
Typologie de l'ouvrage	Mixte
Localisation	Voie
Fonction hydraulique	Infiltration

Jardins de pluie :

> 1. Visite d'ouvrages

Lorient - Hôpital

Qualité de l'ouvrage	Non visible
Présence de plans	Non
Typologie de l'ouvrage	Vegetal
Localisation	Zone d'accueil
Fonction hydraulique	Infiltration

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.3: Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols afin de lutter contre les inondations, l'érosion des sols et de réguler la recharge des nappes phréatiques

-  Accompagnement des usagers au financement de batardeaux (déc 2024) et des communes à la mise en œuvre de techniques de gestion alternative des EP dans le cadre de leurs projets (janv. 2025) ;
-   Réalisation d'une étude croisée urbaine et hydraulique sur le secteur Dupuy de Lôme pour une stratégie d'adaptation (COPIL final le 13 mai 2025) ; suite à donner en cours de définition (marché de Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagements)
-   Programme de lutte contre les inondations au Manio
-  Déconnexion des eaux pluviales des particuliers et copropriétés

AXE 3

Sobriété dans les usages

OBJECTIF 3.1: Informer sur les enjeux de gestion et de préservation des ressources en eau et accompagner les économies d'eau pour tous les acteurs

Sensibilisation des usagers



-  Flyer à destination des particuliers, instructeurs de droit du sol voire aménageurs sur la GIEP (Infiltrons et pluie c'est tout!) - réassort en 2025
-  Matin'Eaux du Blavet journée GIEP à venir
-  Production d'une maquette GIEP en ville pour animation, projet en cours d'une maquette GIEP à la campagne.
-  Lancement d'une exposition « c'est quoi la GIEP »
-  Travail avec la Sellor sur « la mer commence ici »
-  Pochoirs « Ici commencent la rivière / la mer ».

Bilan 2025 et perspectives 2026

PLAN DE RESILIENCE EAU



VOLET RECHERCHE - EXPERTISE

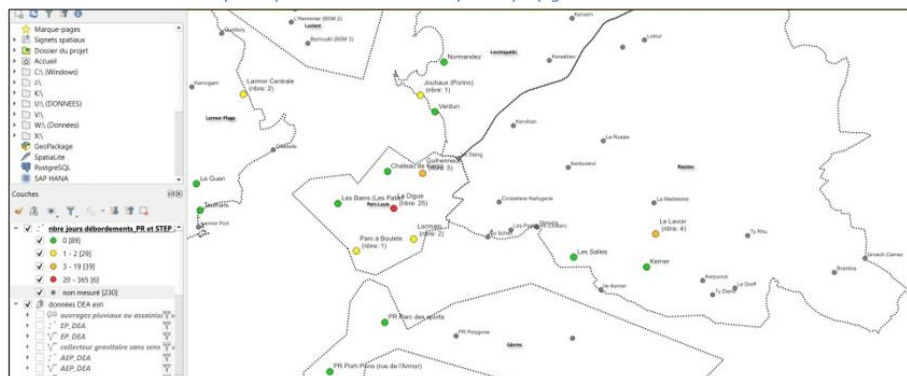
AXE 2

Connaissance - Recherche

OBJECTIF 2.1: Améliorer la connaissance pour une meilleure gestion de l'eau

- ▶ Outil SCORECARD – évaluation de la résilience du Petit Cycle de l'eau
- ▶ Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement des eaux usées

Exemple d'exploitation des débordements de postes de pompage



AXE 2

Connaissance - Recherche

OBJECTIF 2.1: Améliorer la connaissance pour une meilleure gestion de l'eau



Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement des eaux usées

Exemple d'exploitation des Inspections télévisées des réseaux – secteur Locmaria à Groix



AXE 2

Connaissance - Recherche

OBJECTIF 2.2: Soutenir la recherche et l'innovation

Participation de LA au programme Européen INTERREG Mer du Nord Blue Transition » 2023-2025

- ✓ Poursuite du programme de science participative sur le suivi de la qualité de l'eau ; participation aux regroupements (Suède et Allemagne en 2025)
- ▶ Poursuite et consolidation du programme de science participative sur le suivi de la qualité de l'eau, accompagnement sur le secteur de Kerloret à Ploemeur
- ✓ Accueil du séminaire Terra Forma en juin 2025 à la maison de l'agglomération (programme national pour concevoir, tester et accompagner des observatoires scientifiques).

AXE 2

Connaissance - Recherche

OBJECTIF 2.2: Soutenir la recherche et l'innovation

NOUVELLE ACTION

- ▶ Participation de Lorient Agglomération à l'étude « Caractérisation du niveau de contamination et du devenir des composés poly et perfluorés (PFAS) dans divers bassins versants » de l'INRAE Bretagne-Normandie

Note au Président en date du 28 février 25 proposant la participant de LA au programme porté par l'INRAe sur les PFAS.

Délibération au CC d'octobre 2025

Financement : 33 800 € (DNE/DEA)

 1ère Restitution novembre 2026

Bilan 2025 et perspectives 2026

PLAN DE RESILIENCE EAU



**SOBRIETE, communication
et accompagnements**

AXE 3

Sobriété dans les usages

OBJECTIF 3.1: Informer sur les enjeux de gestion et de préservation des ressources en eau et accompagner les économies d'eau pour tous les acteurs

Animations

- ✓ Poursuite des **animations** (présence sur les évènements Lorient Océans + FIL, actions auprès des scolaires via Ecol'Eau Scorff, et S Eau S Blavet et S Eau S Littoral + Le Blavet et Le Scorff au Naturel)

En 2025, 1355 scolaires, 2400 personnes et environ 100 animations

- ✓ Acquisition d'une **Rampe à Eau** et mise à disposition (7 évènements)

Accompagnement

- ▶ Accompagnement des particuliers : aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie (231 aides / 13100 €)
- ▶  Accompagnement des entreprises – partenariat ECOD'O – **nouveau format à trouver pour 2026 (accompagnements collectifs)**
- ▶ Accompagnement des agriculteurs – plus d'1M d'€ contracté via les MAEC à date pour accompagner les changements de pratique

Bilan 2025 et perspectives 2026

PLAN DE RESILIENCE EAU



QUANTITE ET QUALITE
D'EAU

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.1: Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

-  Renouvellement des réseaux et suivi des rendements hydraulique des usines (94%)
30,8 km de réseaux AEP renouvelés (soit 1,28% du linéaire total).
-  Travail sur les procédures de gestion de crise (plusieurs crises en 2025)
-  **Actualisation du Schéma Directeur Eau Potable** (notification du marché 25 avril 25, démarrage étude 3/06/25 pour 3 ans – 260 k€) ; intégration des problématiques suivantes :
 - » Capacité d'accueil du territoire % ressources / prospective
 - » Actualisation des modélisations de réseaux existantes (étude des réductions de pression sur la distribution)
 - » Anticipation de l'élévation du niveau de la mer
 - » Optimisation des filières de traitement face aux pollutions émergentes et micropolluants (lien avec **OBJECTIF 5.1 : Diversifier les ressources pour l'alimentation en eau potable**)

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.2: Promouvoir l'utilisation des eaux non conventionnelles ou eau de mer

La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

-  Mise en œuvre du projet de REUT golf de Ploemeur : établissement du dossier d'autorisation des usages projetés, travail sur des outils de communication sur le projet, engagement des études de maîtrise d'œuvre.
-  Mise en œuvre d'une REUT entre STEP de LANESTER et entreprise Guerbet en lien avec la DREAL, ARS et la DDTM.
-  Projet REUT golf de QUEVEN.

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.3: Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols afin de lutter contre les inondations, l'érosion des sols et de réguler la recharge des nappes phréatiques

Un enjeu toujours aussi prégnant: connaissance et préservation des ZH

- ▶ **Opérations Breizh Bocage**
11 km réalisés en 2025/2026
- ✓ Aménagement Parc de Kerprat à Inzinzac-Lochrist
- ▶ Aménagement vallon de Villeneuve Le Bourg à Guidel
- ⌚ Restauration de la continuité écologique– Ty Mat

AXE 4

Disponibilité de la ressource

OBJECTIF 4.3: Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols afin de lutter contre les inondations, l'érosion des sols et de réguler la recharge des nappes phréatiques

- ▶ **Qualité des eaux pluviales / Milieux** - Installation de filets à macro-déchets (DEA/DNE en lien avec DPVD).



Exutoire du Quai de Rohan (Lorient)

Exutoire de l'Anse de Zanflamme
(Larmor Plage)



Exutoire Rue Amiral Favreau (Lorient)



AXE 5

Qualité de l'eau et écosystèmes

OBJECTIF 5.1: Diversifier les ressources pour l'alimentation en eau potable

-  **Stratégie foncière dans les Périmètres de Protection des Captages**
 - » Acquisition de 12 ha de terres dans les PPC de Plouay
 - » Action qui n'a pas été possible sur les PPC de Languidic en 2025
-  Note au président sur les droits de préemption dans les PPC
-  Démarche captage prioritaire à Languidic (Dézinio) / charte
-  Engagement démarche similaire sur autres captages et accompagnement des agriculteurs dans leurs pratiques agricoles
-  Etablissement du PGSSE de Bubry
-  Définition d'une stratégie pour réalisation des autres PGSSE échelonnés dans le temps / recrutement d'un alternant + BE
-  Travaux de reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur (mise en service sept 2025).

AXE 5

Qualité de l'eau et écosystèmes

OBJECTIF 5.2: Limiter les surcharges hydrauliques des réseaux d'assainissement et préserver le milieu récepteur

-  Lancement de diagnostics complets sur bassins versants sensibles aux eaux parasites (Quéven, Riantec, Hennebont, Ploemeur, Larmor et Lorient) puis travaux
-  Renforcement des renouvellements de réseaux EU
 - » 9,5 km de réseaux EU renouvelés (soit 0,83% du linéaire total)
-  Renforcement des contrôles de branchements
 - » 2585 contrôles, taux de conformité 86%
-  Accompagnement des usagers dans la mise en conformité de leurs branchements : étudier pour 2026 ?
-  Travaux en cours sur station d'épuration de Ploemeur (augmentation charge hydraulique)
-  Etude hydraulique STEP de Lorient
-  Raccordement assainissement de Gâvres sur STEP de Riantec

Rayonnement et financement du PREau

Rayonnement du Plan de Résilience Eau

Sollicitations en matière de présentation du PREAU à l'extérieur de l'agglomération :

AMORCE (oct 24), ADEME (avril 24), Assemblée Bretonnes de l'Eau (mai 24), AQTA, Grand Lac Communauté d'Agglomération, fiche de bonnes pratiques Virages Energie, Agence de l'Eau Loire Bretagne (fiche + intervention sur Groix), AQUAGIR/banque des Territoires, podcast « la mer à boire » (spécifique : « A Groix l'industrie s'adapte au manque d'eau »), CGLE (janv 2025), ECOD'O PRO (REUT et PREau).

Label AMORCE 2024 (Territoire d'eau en transition écologique) – DEA



Financement des actions

- Volet sensibilisation : arrêt des financements AELB en 2025 ;
- Bilan et préparation des nouveaux contrats de BV pour le Scorff et le Blavet 2026/2029 : quels financements des actions ?